



LEUR RÉUSSITE, NOTRE PASSION!

RAPPORT ANNUEL À LA
POPULATION 2017-2018



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

Chaque commission scolaire du Québec a l'obligation d'informer la population de son territoire des services éducatifs qu'elle offre aux élèves qui relèvent de sa compétence et de lui rendre compte de la qualité de ceux-ci. La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) s'acquitte de ce devoir en produisant un rapport annuel qui informe la population de son territoire et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des réalisations en lien avec sa convention de partenariat et son *Plan stratégique 2013-2018*. Ainsi, en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la CSDGS vous présente son rapport annuel 2017-2018.

Mot de la présidente du conseil des commissaires



Marie-Louise Kerneis

Au nom de mes collègues, membres du conseil des commissaires, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel à la population 2017-2018 de la CSDGS.

Ce rapport marque une étape importante, car en plus d'être la cinquième et dernière année de la mise en œuvre du *Plan stratégique 2013-2018*, la CSDGS en est à sa 20^e année de création par la fusion, en 1998, de la Commission scolaire de Châteauguay et de la Commission scolaire du Goéland. Plus encore, depuis 10 ans, les résultats des élèves sont en nette progression grâce au fruit du travail constant et à l'engagement des membres du personnel des établissements et des services administratifs. Les assises de cette évolution remontent même à plus loin puisque le deuxième plan stratégique de la CSDGS, celui de 2008-2013, avait l'ambitieux projet de *Voir grand*, d'oser aller plus loin.

Pour voir la réussite des élèves, la CSDGS a foncé et s'est alors donné les moyens de voir ce qui se cache à l'autre bout de ses ambitions. Nous avons cru en nous, en l'autre, en ceux qui, tous les jours, nous aident à nous dépasser. *Voir grand*, c'est se permettre tous les rêves, tous les espoirs, toutes les réussites. À partir de ce moment, nous n'avions pas seulement une mission, mais aussi des ambitions.

Avec le *Plan stratégique 2013-2018*, nous avons analysé, puis réfléchi afin de poursuivre notre belle lancée, soit de continuer le travail des cinq dernières années accompli de façon rigoureuse et professionnelle par les membres du personnel de la CSDGS et de s'en inspirer. Concernés toujours et encore plus par la réussite des élèves, jeunes et adultes, *Leur réussite, Notre passion* est devenu notre *leitmotiv*.

Les données que vous lirez dans la section du rapport annuel sur les résultats des orientations de notre commission scolaire prouvent hors de tout doute que les objectifs et les cibles que nous avons identifiés étaient pertinents, et cela, même si des ajustements en cours de route ont été effectués. Vous trouverez l'évolution de la réussite éducative et la persévérance scolaire, le développement des ressources humaines dans une perspective d'amélioration continue, sans oublier l'importance de la concertation et le partenariat. Avec assurance, nous pouvons affirmer que nous avons ce qu'il faut pour se projeter encore plus loin avec le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* qui nous permettra de poursuivre l'incarnation de notre *leitmotiv*.

Dans un autre ordre d'idées, en 2017-2018, à la suite du départ du commissaire monsieur Martin Viau, nous avons souhaité la bienvenue à une nouvelle membre au sein du conseil des commissaires, madame Michelle Morin. Elle représente la circonscription de Mercier et une partie de Châteauguay. Un autre changement a eu lieu au sein du conseil des commissaires en date du 17 janvier : suivant la démission de monsieur Éric Allard qui était le vice-président du conseil des commissaires, monsieur André Dugas a pris la relève dans cette fonction. Nous remercions messieurs Viau et Allard de leur apport, souhaitons la bienvenue à madame Morin ainsi que tout le succès à monsieur Dugas dans ses nouvelles fonctions.

Je tiens aussi à féliciter et remercier tous les membres du personnel, les parents, les bénévoles, les partenaires et les organismes de la grande communauté de la CSDGS pour leur contribution à la persévérance et à la réussite scolaire et sociale de nos élèves, jeunes et adultes. Merci de faire toujours mieux, ensemble! Je vous souhaite une bonne lecture!

Portrait de la CSDGS en 2017-2018

La CSDGS dessert la clientèle scolaire francophone de deux municipalités régionales de comté (MRC) :

MRC de Roussillon

Candiac
Châteauguay
Delson
Kahnawake
La Prairie
Léry
Mercier
Saint-Constant
Saint-Isidore
Saint-Mathieu
Saint-Philippe
Sainte-Catherine

MRC des Jardins-de-Napierville

Hemmingford (canton)
Hemmingford (village)
Napierville
Saint-Bernard-de-Lacolle
Saint-Cyprien-de-Napierville
Saint-Édouard
Saint-Michel
Saint-Patrice-de-Sherrington
Saint-Rémi
Sainte-Clotilde

En tant que plus important employeur sur son territoire, la CSDGS participe activement au développement économique de la région.

Le 30 septembre 2018, la CSDGS comptait :

- Plus de 28 000 élèves dans 54 établissements scolaires.
 - 24 380 élèves au Secteur jeunes, soit :
 - 221 élèves aux programmes Passe-Partout (4 ans) et préscolaire 4 ans (handicapés)
 - 50 élèves au préscolaire 4 ans, temps plein
 - 15 970 élèves dans 38 écoles primaires
 - 8 139 élèves dans 12 écoles secondaires
 - Près de 4 150 élèves au Secteur adultes, soit :
 - 1 406 élèves dans deux centres de formation générale des adultes (FGA)
 - 2 017 élèves dans deux centres de formation professionnelle (FP)
 - 723 élèves en formation à distance (FGA et FP)
- Plus de 2 960 personnes formées par le Service aux entreprises, pour un total de 6 708 heures de formation diffusées. S'ajoutent à cela 1 065 heures de formation offerte par le Centre d'entrepreneuriat des Grandes-Seigneuries.
- Plus de 7 240 enfants dans les 38 services de garde.
- 14 850 élèves transportés par 259 véhicules (autobus, minibus et berlines) pour un total de 1 077 trajets différents et 26 918 km chaque jour.
- Huit services administratifs en soutien aux 54 établissements scolaires.
- Un parc immobilier de 67 bâtiments représentant une superficie de près de 310 279 m², ce qui équivaut à près de 3 059 maisons unifamiliales.
- Conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), la CSDGS a octroyé 79 contrats de plus de 25 000 \$ pour un montant total de 58 132 038 \$.
- Conformément à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (LGCE), la CSDGS a octroyé 42 contrats de plus de 25 000 \$, pour une valeur totale de 6 657 137 \$.

- La répartition des membres du personnel, par catégorie d'emploi, était comme suit :

	Avril 2017 à mars 2018			
	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	229 491,16	0,00	229 491,16	143
Personnel professionnel	246 408,55	327,75	246 736,30	180
Personnel enseignant	2 718 080,21	8 065,94	2 726 146,14	3 193
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 568 337,10	6 086,13	1 574 423,23	2 059
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	293 090,12	3 299,99	296 390,11	262
Total	5 055 407,13	17 779,81	5 073 186,94	5 835

Pour la CSDGS, la cible établie par le MEES pour cette période comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 était de 4 771 843,79 heures rémunérées en tenant compte des investissements consentis pour cette même période.

À la lecture du total d'heures rémunérées par la CSDGS, un écart de plus de 301 343,15 heures est ainsi observé.

Cet écart correspond à une augmentation de la clientèle en formation générale des jeunes. Ce faisant, la CSDGS a dû engager des enseignants de plus, des spécialistes, du personnel en service de garde, des surveillants d'élèves, des techniciens en éducation spécialisée et accroître le nombre d'heures en psychoéducation, psychologie, orthopédagogie et en orthophonie.

Les outils de gouvernance et la reddition de compte

Plan stratégique 2013-2018

Le Plan stratégique 2013-2018 de la CSDGS, dont la mise en œuvre a commencé à la rentrée scolaire 2013, définit les trois grandes orientations et leurs axes de développement dans le but d'arrimer les objectifs et les cibles à atteindre au cours des prochaines années.

Orientation 1 – Améliorer la réussite éducative et la persévérance scolaire

Orientation 2 – Assurer le développement des ressources humaines dans une perspective d'amélioration continue

Orientation 3 – Assurer la concertation et le partenariat

Pour consulter le Plan stratégique 2013-2018, visitez le csdgs.qc.ca/planstrategique.

Convention de partenariat

Durant l'année 2009-2010, le MEES a instauré une approche contractuelle avec l'ensemble des commissions scolaires, communément appelée Convention de partenariat, afin d'améliorer la réussite des élèves québécois et d'augmenter leur taux de diplomation et de qualification. En juin 2014, la CSDGS a signé sa deuxième Convention de partenariat avec le MEES qui porte sur les cinq buts suivants :

1. Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.
2. Amélioration de la maîtrise de la langue française.
3. Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).
4. Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire.
5. Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits pour une première fois en formation professionnelle.

Conventions de gestion et de réussite éducative

Des conventions de gestion et de réussite éducative ont été établies entre la CSDGS et ses établissements. Elles conviennent des moyens et des actions à mettre en place dans chaque établissement en vue d'atteindre des objectifs concrets et des cibles établies en fonction de la situation et des particularités de chaque milieu. Elles sont intimement liées au Plan stratégique et à la Convention de partenariat de la CSDGS.

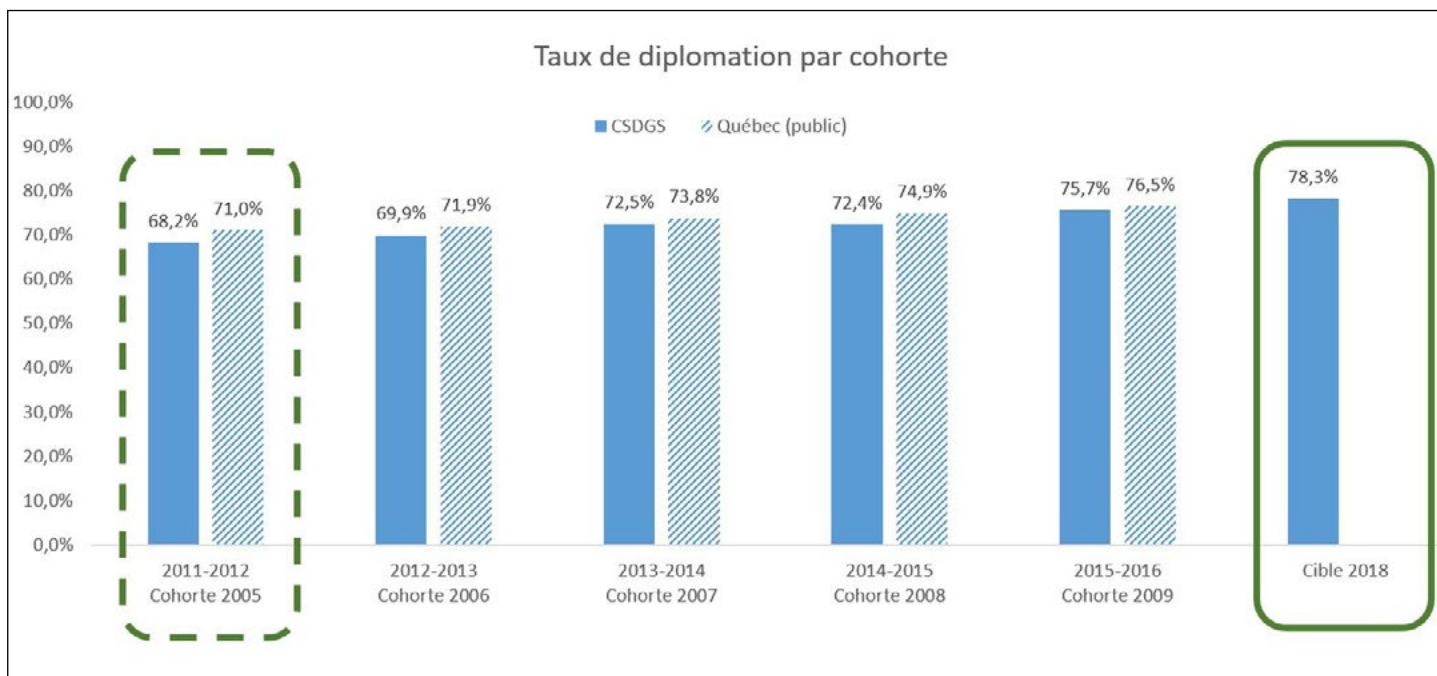
BUT MINISTÉRIEL 1

Augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectifs mesurables

- Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans de 68,2 % (2011-2012) à 78,3 % (2017-2018).
- Diminuer le taux de sorties sans diplôme parmi les sortants de 7,8 % de 2013 (2010-2011) à 2018 (2015-2016).
- Maintenir un taux de réussite à l'ensemble des épreuves uniques du MEES supérieur à 90 %.
- Réduire annuellement la proportion d'élèves de 6^e année dont les résultats se situent entre 55 % et 65 % en français et en mathématique.
- Établir le portrait et viser l'amélioration annuellement du taux de réussite des élèves allophones en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS) et mathématique au secondaire.

RÉSULTATS

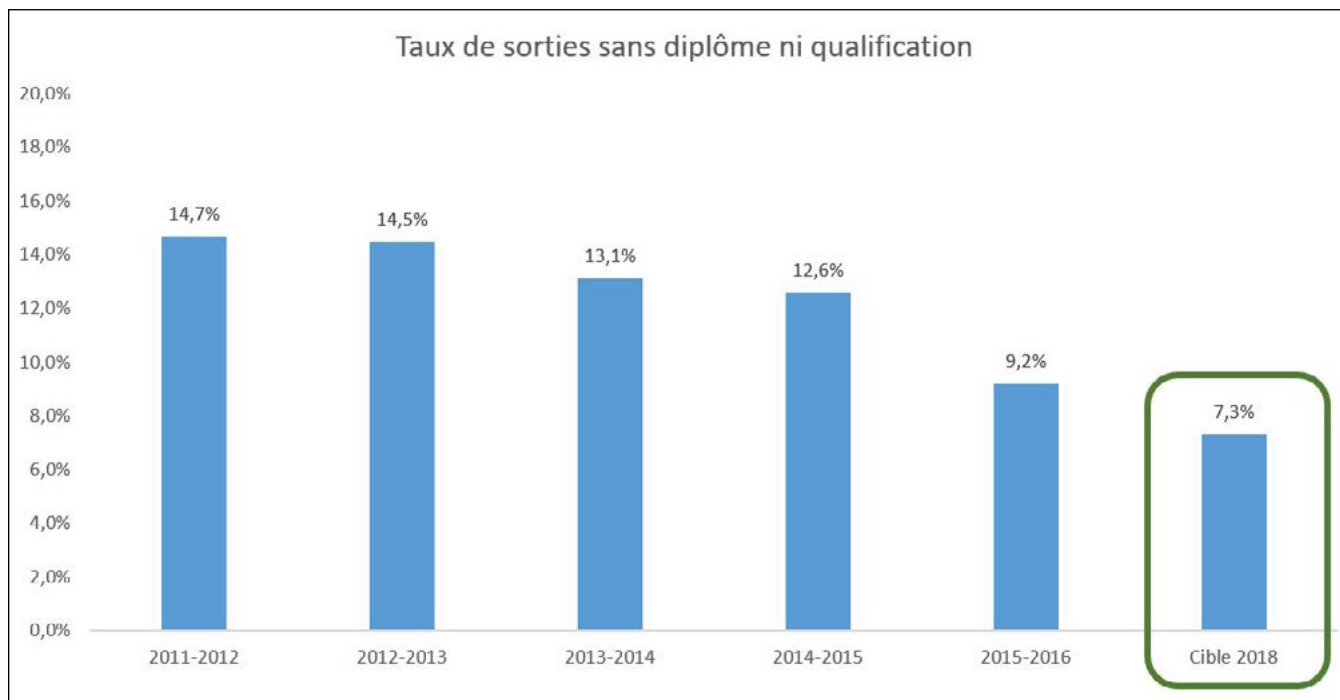


Le taux de diplomation pour les cohortes 2005 à 2009 est basé sur les données de la diplomation et de la qualification produites par le MEES.

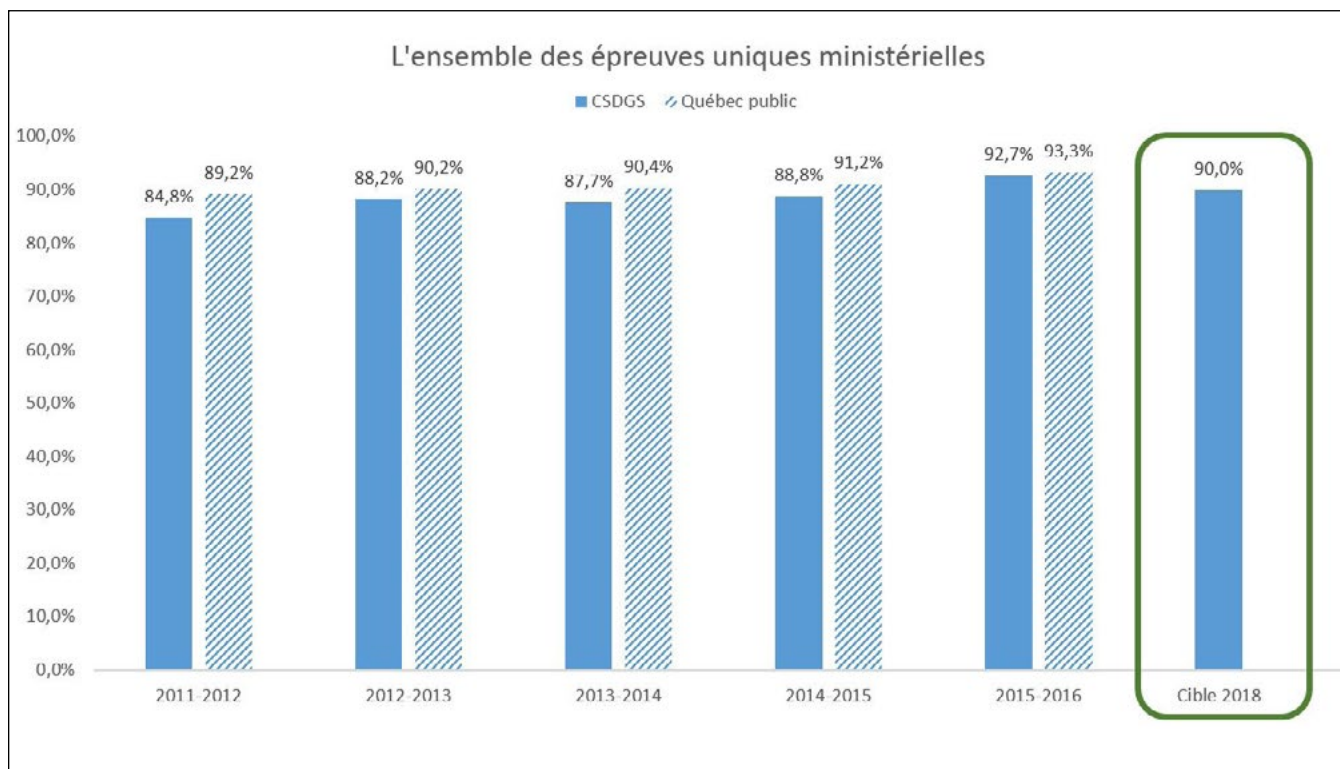
Légende

Année de référence

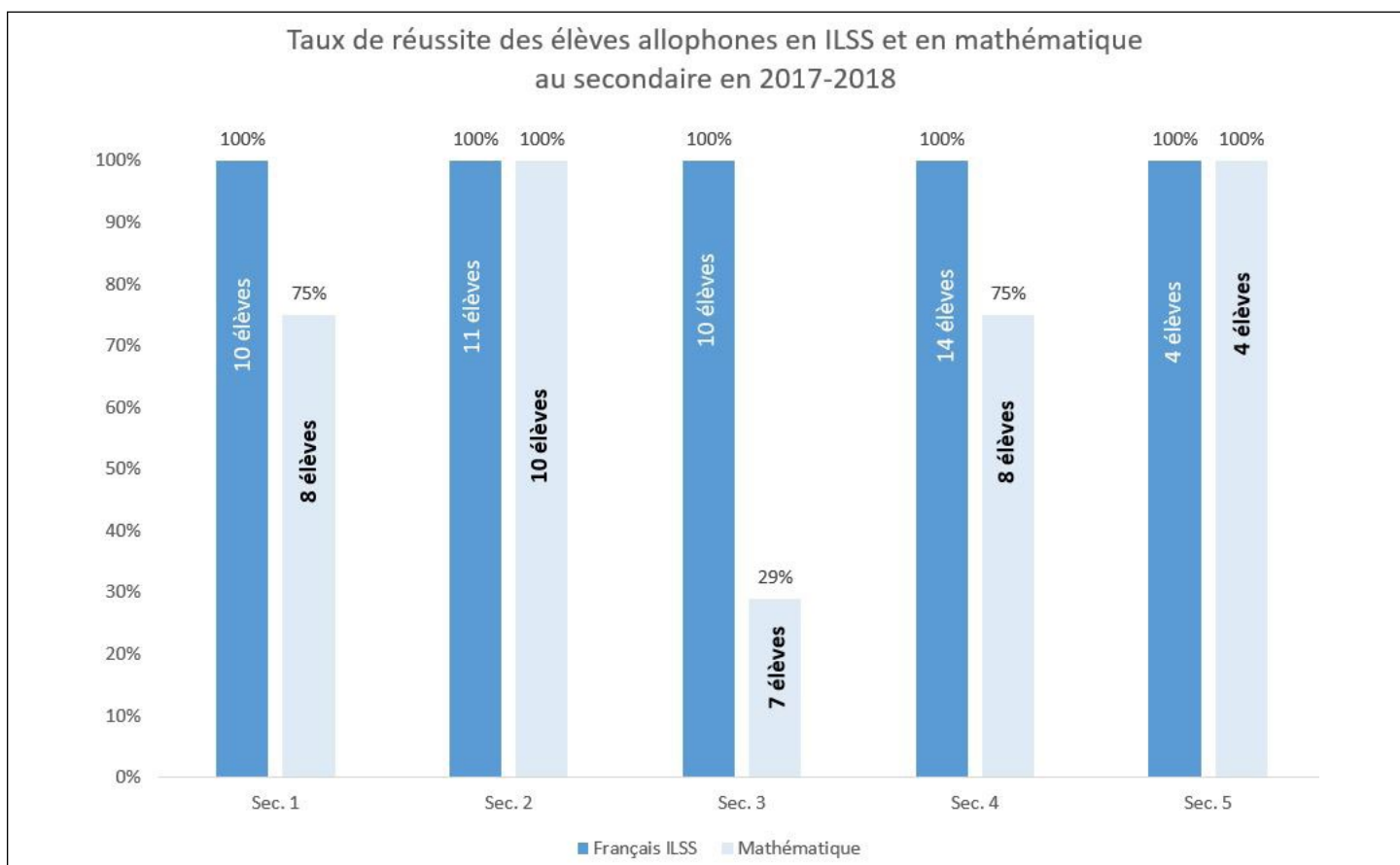
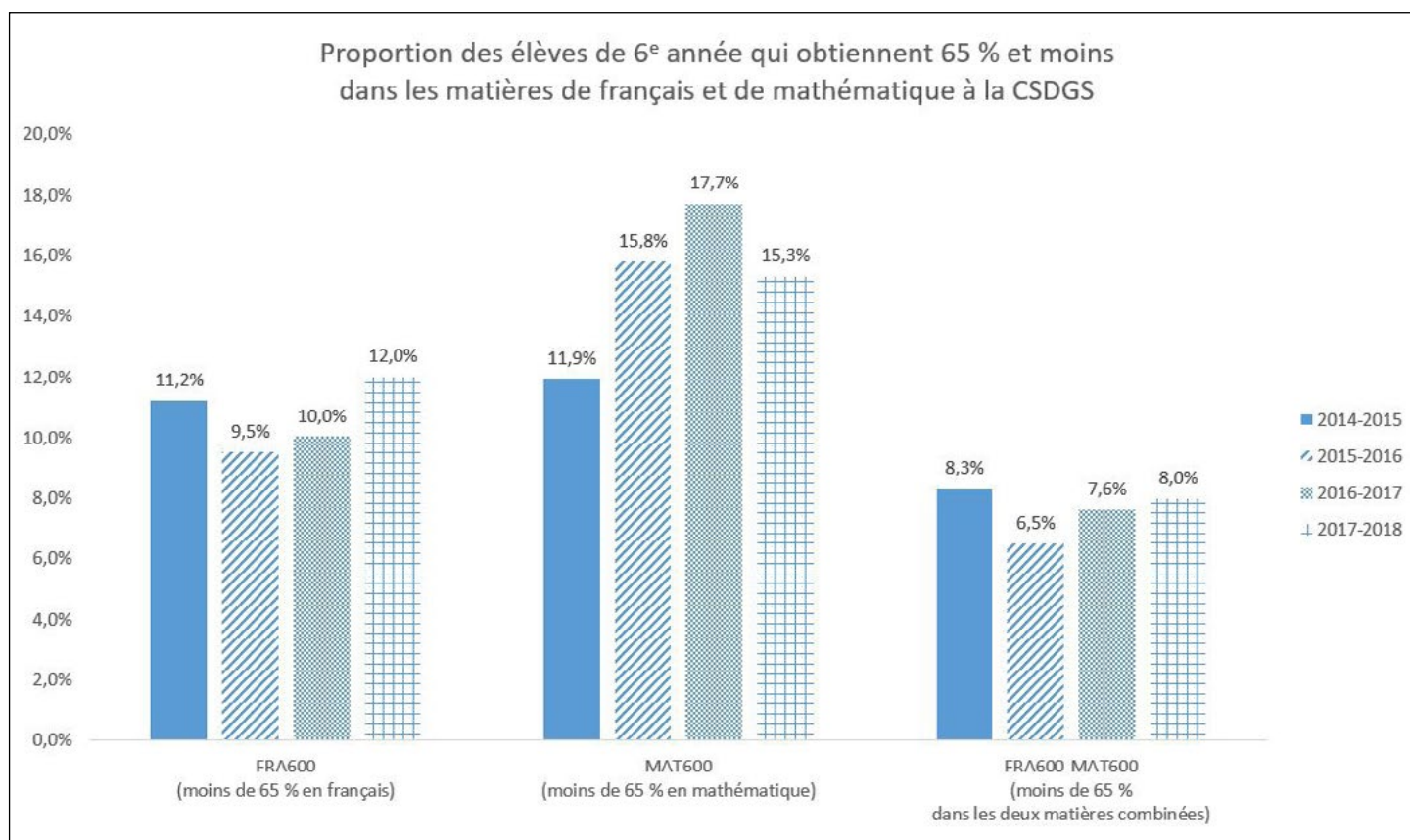
Cible



La proportion des sortants sans diplôme ni qualification de 2011-2012 à 2015-2016 provient du MEES (indicateurs nationaux – Banque AGIR Production 2017-2018).



Le taux est extrait des fiches-écoles fournies par le MEES (indicateurs nationaux – Banque AGIR Production 2017-2018).



Source : GPI, les élèves ayant un groupe-repère débutant par FR et les cotes finales pour la matière comme 158_00.

Analyse des résultats :

Zone de performance

Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans a augmenté, passant de 72,4 % à 75,7 %. C'est une augmentation de 3,3 %. À noter que, comparativement au secteur public, l'écart n'est que de 0,8 %. Ainsi, nous sommes à 2,6 % d'atteindre la cible fixée à 78,3 %.

Le taux de diplomation et de qualification sur cinq ans est en hausse à 68,4 % pour la cohorte de 2011. On constate une hausse également pour les taux de diplomation sur six ans partant de 67,5 % pour la cohorte 2008; nous augmentons à 71,3 % pour la cohorte de 2009, puis à 72,7 % pour la cohorte de 2010. Pour les taux de diplomation sur sept ans, nous partons de 72,4 % en 2008 à 75,7 % pour la cohorte de 2009.

Fait important à noter : le taux de sorties sans diplôme ni qualification est en baisse tant chez les garçons (17,7 % en 2015-2016) que chez les filles (12,4 % en 2015-2016). Le taux global est ainsi parti de 14,7 % en 2011-2012 pour diminuer à 9,2 % en 2015-2016.

Pour ce qui est de l'ensemble des épreuves uniques ministérielles, le taux de réussite est en hausse constante depuis 2011-2012, où nous sommes partis de 84,9 % pour nous trouver à 92,7 % en 2015-2016. Nous avons atteint la cible de 90 %. Nos taux de réussite ont augmenté dans toutes les autres disciplines.

Pour la proportion des élèves de 6^e année du primaire qui obtiennent moins de 65 % en français et en mathématique, nous avons une légère hausse de 0,4 %, passant ainsi à 7,6 % en 2016-2017. De façon plus spécifique, le nombre d'élèves ayant obtenu 65 % et moins en mathématique a diminué de 2,4 %.

En ce qui a trait au taux de réussite des élèves allophones de niveau secondaire inscrits au programme d'intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS), maintien du taux de réussite à 100 % des élèves en français et en mathématique de 5^e secondaire. Le service a desservi 50 élèves.

Zone de vulnérabilité

Bien que le taux de diplomation et de qualification soit en augmentation, une attention particulière devrait être accordée au taux de diplomation et de qualification sur cinq ans.

Nous avons connu une légère baisse en français écriture de 5^e secondaire ainsi qu'en anglais écriture.

Nous constatons également une hausse de 2 % des élèves qui ont obtenu moins de 65 % en français.

Actions mises de l'avant

- Soutien du tutorat au secondaire.
- Soutien d'une offre de cours à temps partiel pour les élèves du secondaire à qui il manque une ou deux matières pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.
- Soutien de l'offre de service pour les élèves allophones du primaire et du secondaire.
- Poursuite de la mise en œuvre de l'activité de relance pour les élèves décrocheurs et y intégrer un volet analyse afin de comprendre les raisons des départs dans les écoles et aux services éducatifs.
- Mise en place d'une passerelle entre le secteur des jeunes et la formation générale aux adultes.
- Développement d'un projet de concomitance entre les secteurs jeunes et formation professionnelle tout en maintenant nos projets entre la formation générale aux adultes et la formation professionnelle.
- Mise en place des communautés d'apprentissages professionnelles dans les établissements.

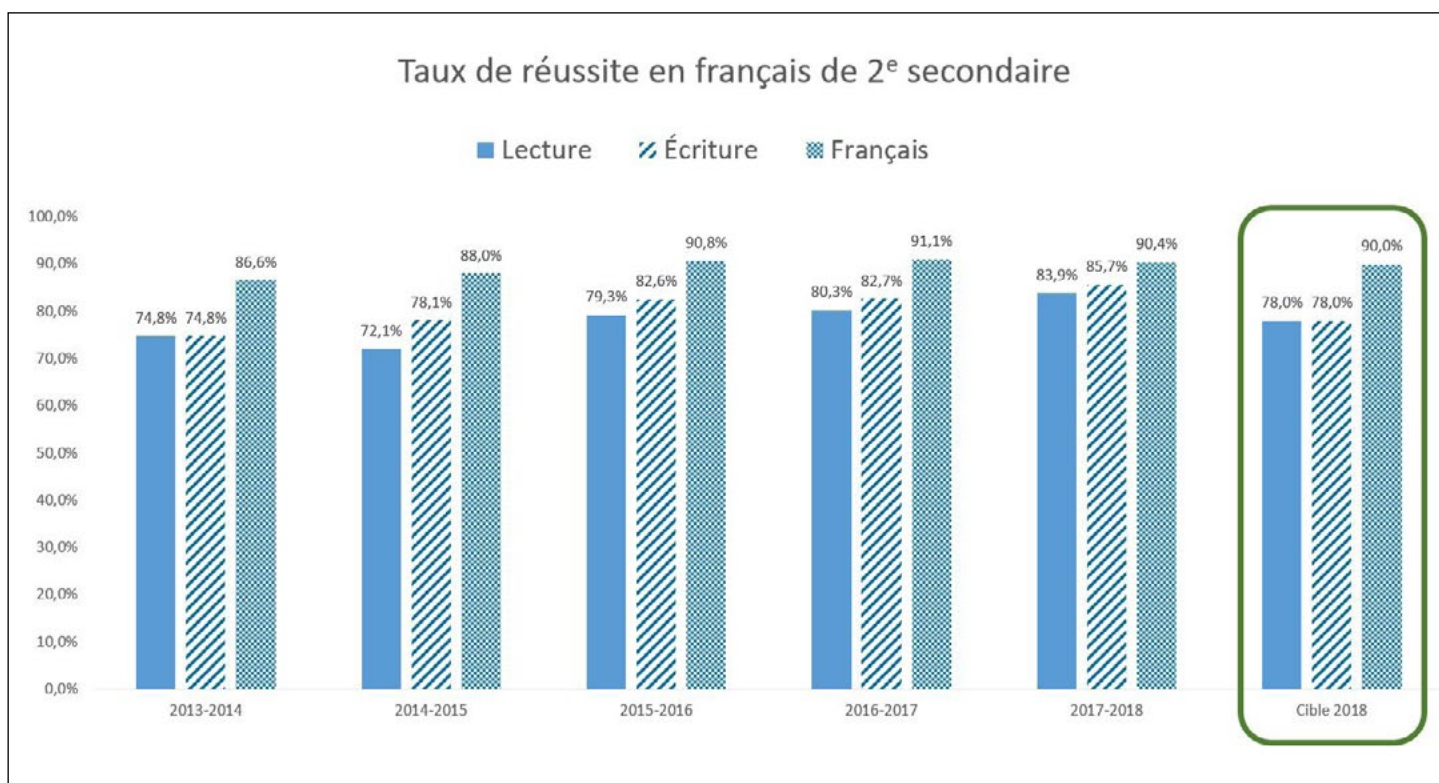
BUT MINISTÉRIEL 2

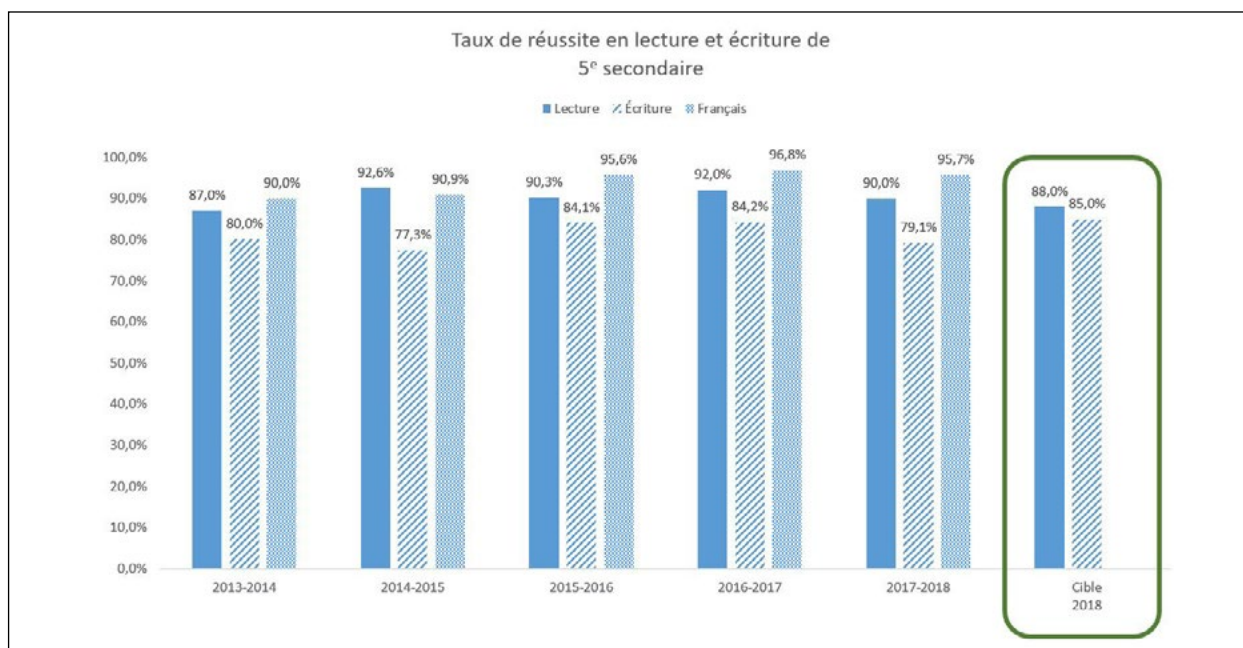
Amélioration de la maîtrise de la langue française

Objectifs mesurables

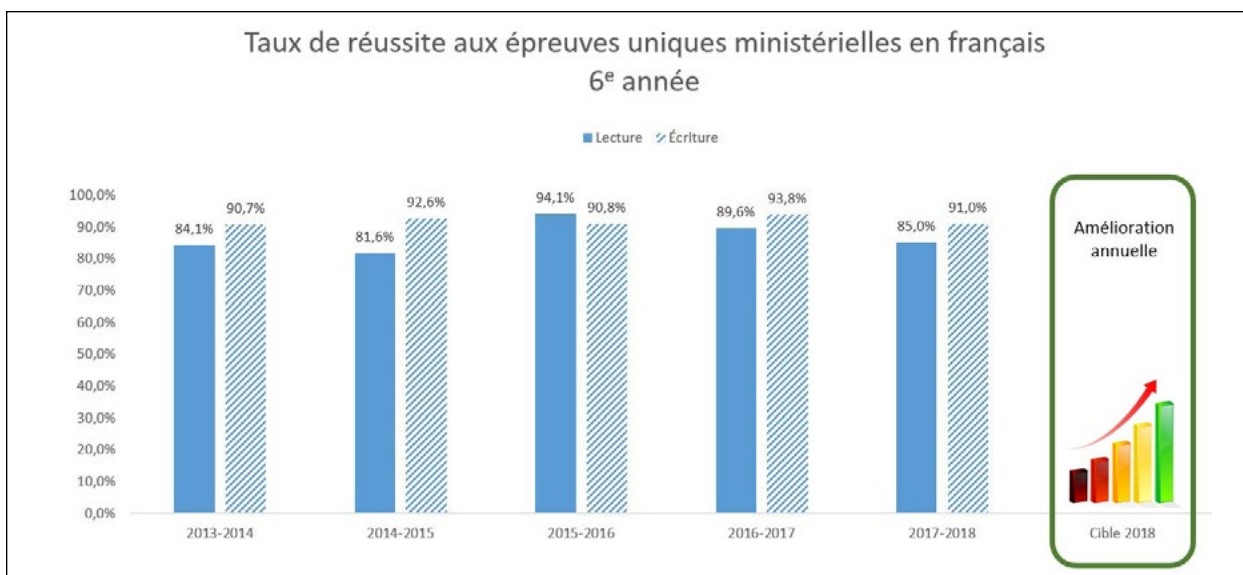
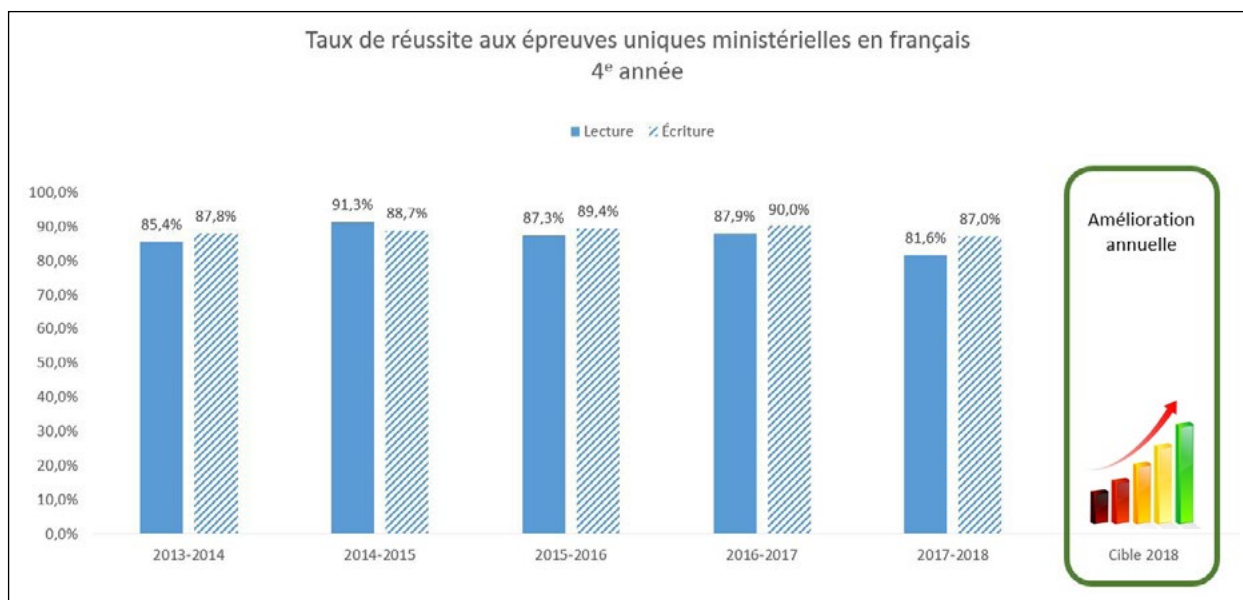
- Augmenter le taux de réussite en lecture à la fin de la 2^e secondaire de 72,40 % en 2012-2013 à 78 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en écriture à la fin de la 2^e secondaire de 72,80 % en 2012-2013 à 78 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en français global (lecture, écriture, oral) à la fin du 2^e secondaire de 85,20 % en 2012-2013 à 90 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en lecture à la fin du 5^e secondaire de 86 % en 2012-2013 à 88 % en 2017-2018.
- Augmenter le taux de réussite en écriture à la fin du 5^e secondaire de 79 % en 2012-2013 à 85 % en 2017-2018.
- Prendre la mesure en 2013-2014 des taux de réussite aux épreuves du MEES pour la 4^e année et la 6^e année du primaire, ainsi que pour la 2^e secondaire et la 5^e secondaire, afin de l'améliorer chaque année subséquente.
- Monitorer le taux de réussite lors de la première passation de l'épreuve en français écriture de la 5^e secondaire en formation générale des adultes (FGA) afin de l'améliorer annuellement.

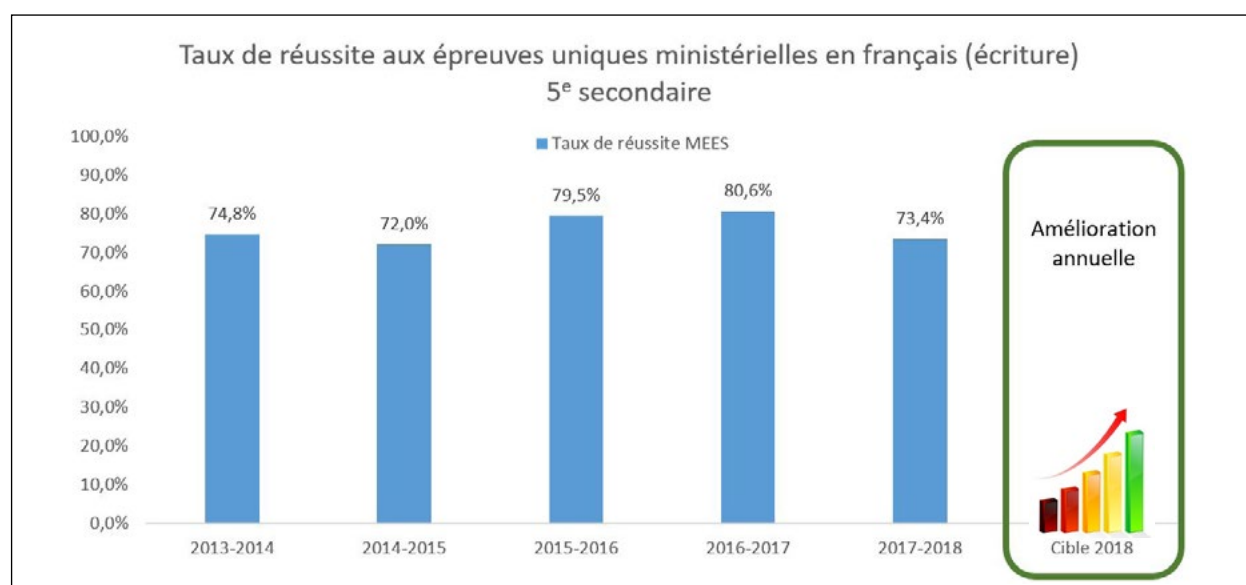
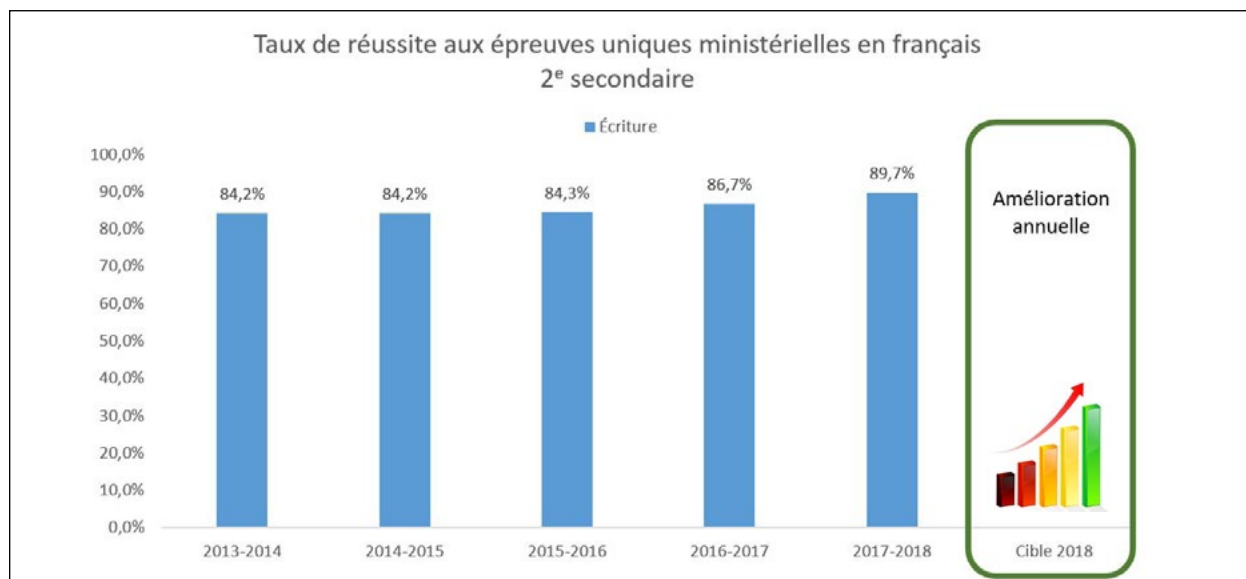
RÉSULTATS



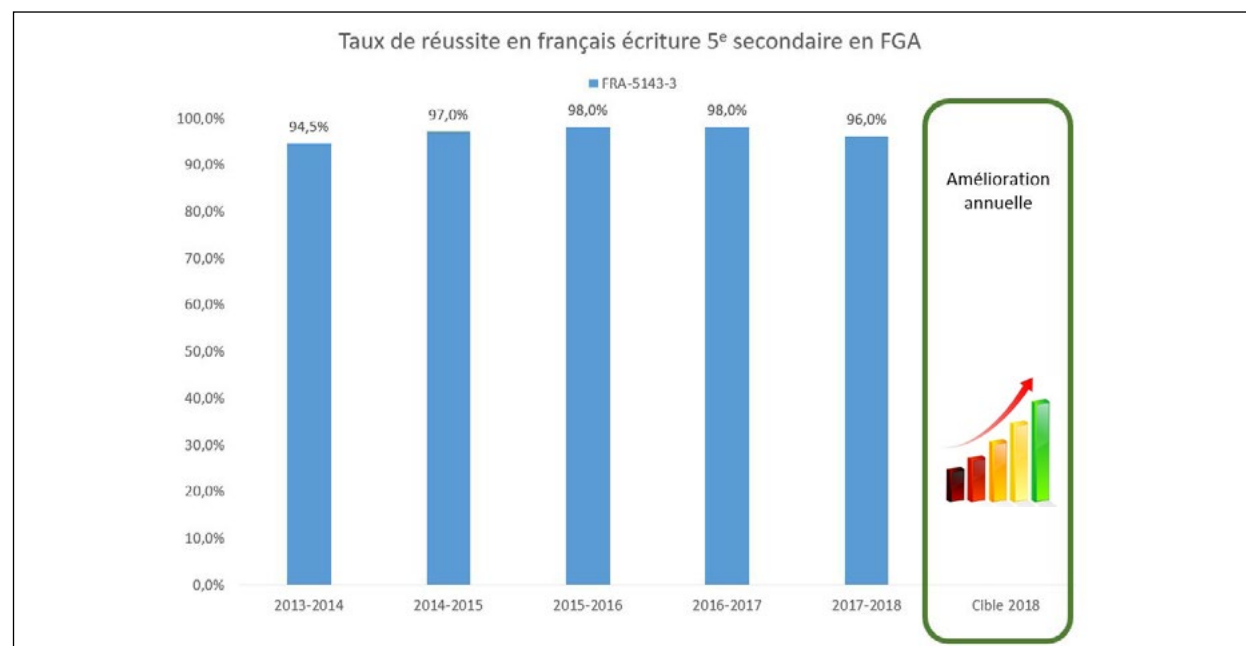


Source : Fichiers issus de Charlemagne (juin et août 2018).





Le taux de réussite est tiré des résultats aux épreuves de juin et août du MEES.



Analyse des résultats :

Zone de performance

En 2^e secondaire, le taux de réussite en français est de 90,4 %, la cible est donc atteinte.

Quant au taux de réussite aux épreuves uniques de français 2^e secondaire, il a augmenté de 3 %, passant de 86,7 % en 2016-2017 à 89,7 % en 2017-2018.

En lecture, 5^e secondaire, le taux de réussite est de 90,0 %. La cible est dépassée de 2 %.

Zone de vulnérabilité

Baisse du taux de réussite de français 5^e secondaire à l'épreuve de français écriture à 73,4 %. Nous nous trouvons sous la cible fixée à 85 %.

Baisse en français 5^e secondaire lecture et écriture passant de 96,8 % en 2016-2017 à 88,1% en 2017-2018.

Quant au taux de réussite à l'épreuve unique ministérielle en français écriture, le taux de réussite se situe à 73,4 % comparativement à 80,6 % en 2016-2017.

Les résultats aux épreuves uniques du MEES en lecture et en écriture au primaire ont connu une baisse.

En 4^e année, le taux de réussite est de 81,6 % en lecture et de 87 % en écriture. Pour la 6^e année, c'est 85 % en lecture pour 91 % en écriture.

En formation générale aux adultes, le taux de réussite est en légère baisse, passant de 98 % à 96 %.

Actions mises de l'avant

SOUTIEN aux équipes de collaboration :

- Au besoin, en lecture ou en écriture (16 écoles impliquées).

LECTURE – L'atelier de lecture dans le cadre du Continuum en lecture (15 écoles impliquées) :

- Formation et accompagnement sur les pratiques efficaces en lecture du 1^{er} au 3^e cycle du primaire.
- Formation et accompagnement sur la collecte et l'analyse de données à l'aide du profil de l'élève en lien avec les critères d'évaluation et les phases de développement.
- Utilisation du même profil de l'élève comme outil de prévention et d'intervention.

ÉCRITURE – L'atelier d'écriture 1^{er}, 2^e et 3^e cycles du primaire (32 écoles impliquées) :

- Formation et accompagnement sur les pratiques efficaces en écriture.
- Premier contact avec la démarche de prise de données : analyse d'écrits, entretiens d'écriture en lien avec les critères d'évaluation et le processus d'écriture.

CRÉATION de matériel adapté et animation d'ateliers :

- Visant les stratégies de lecture et d'écriture afin répondre aux besoins des élèves en formation générale aux adultes.

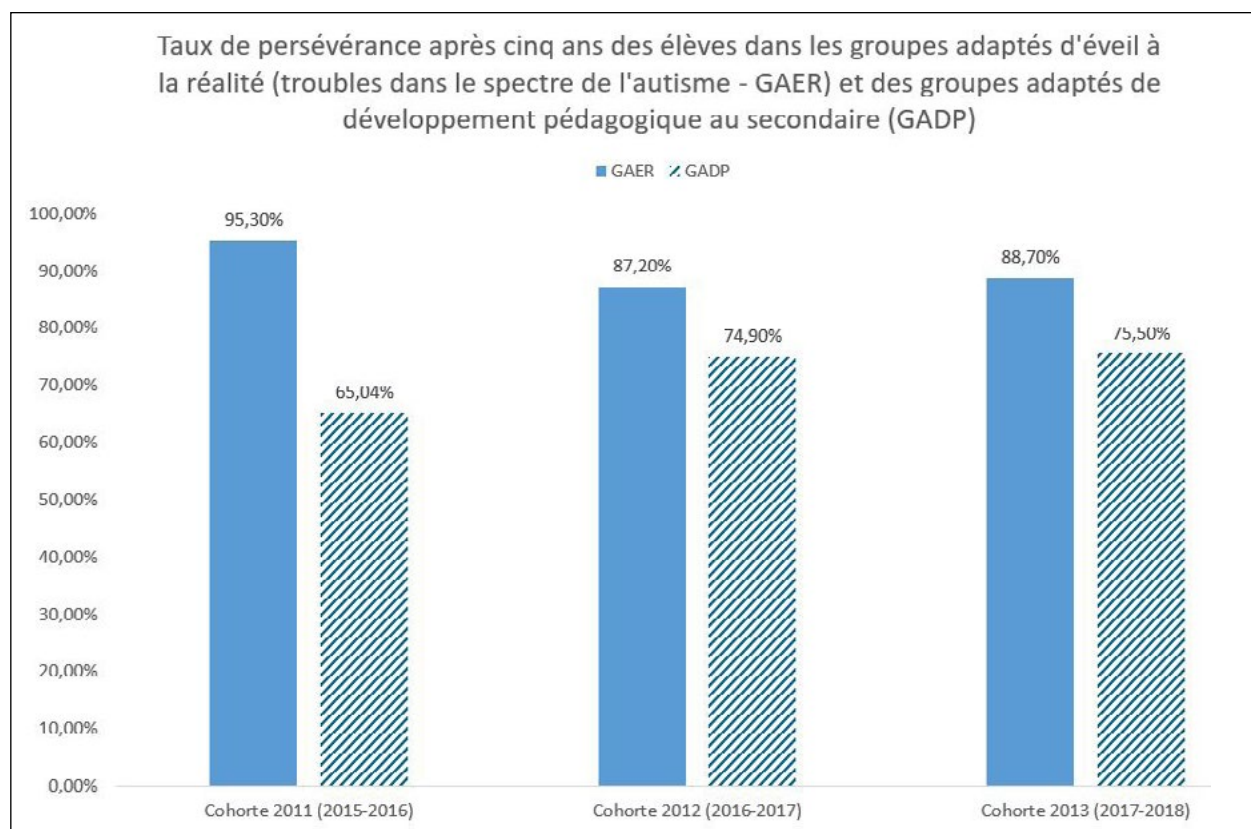
BUT MINISTÉRIEL 3

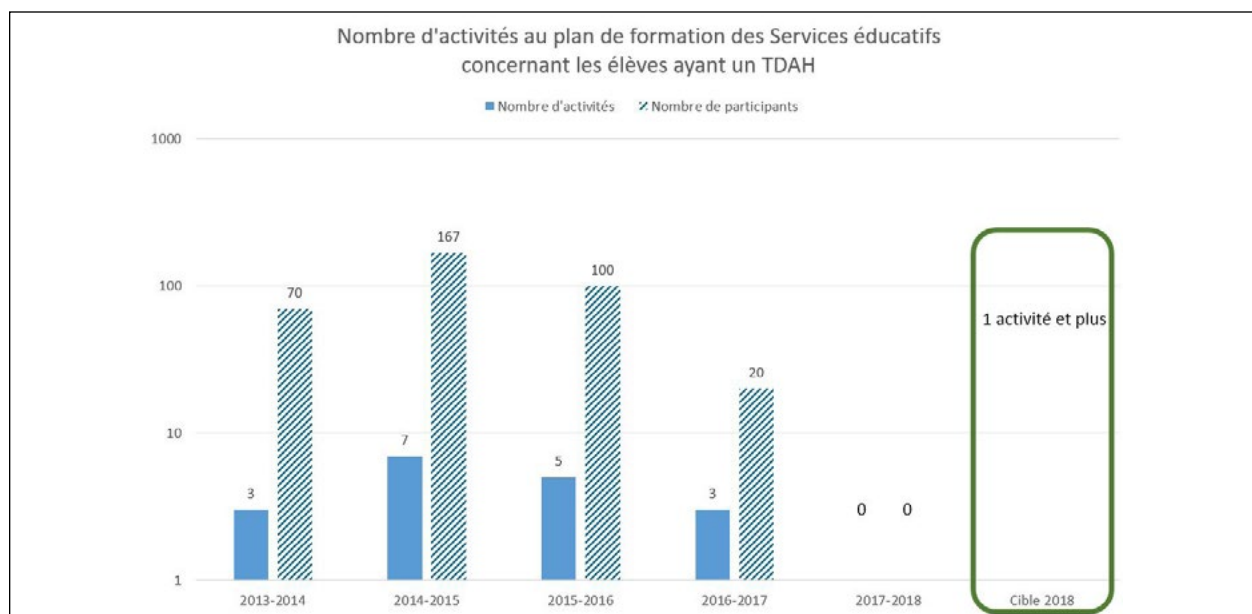
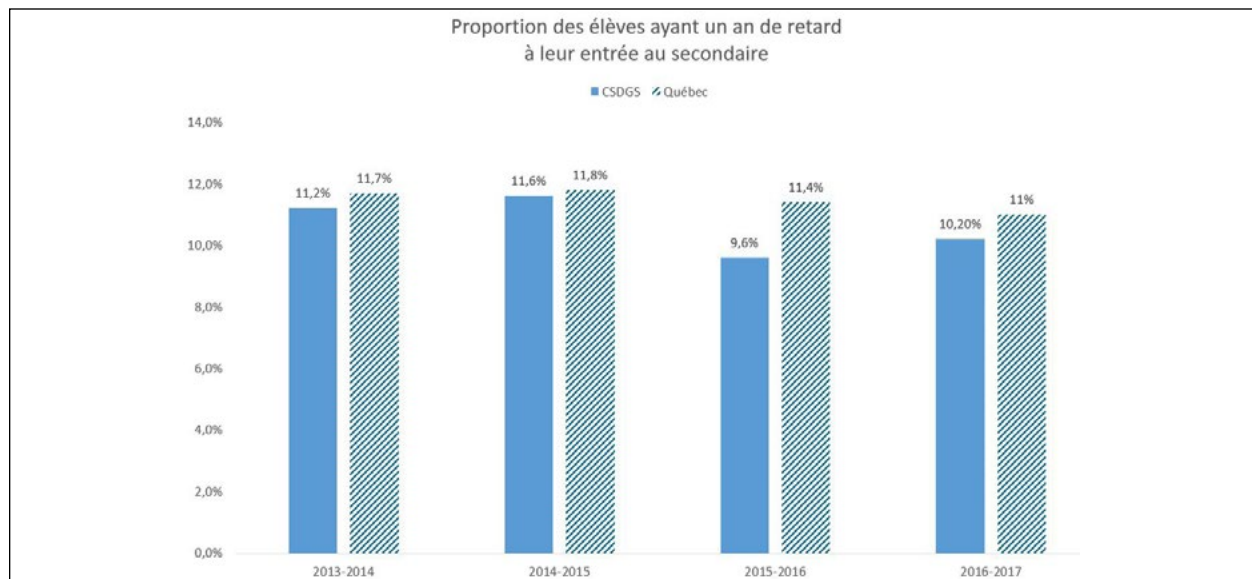
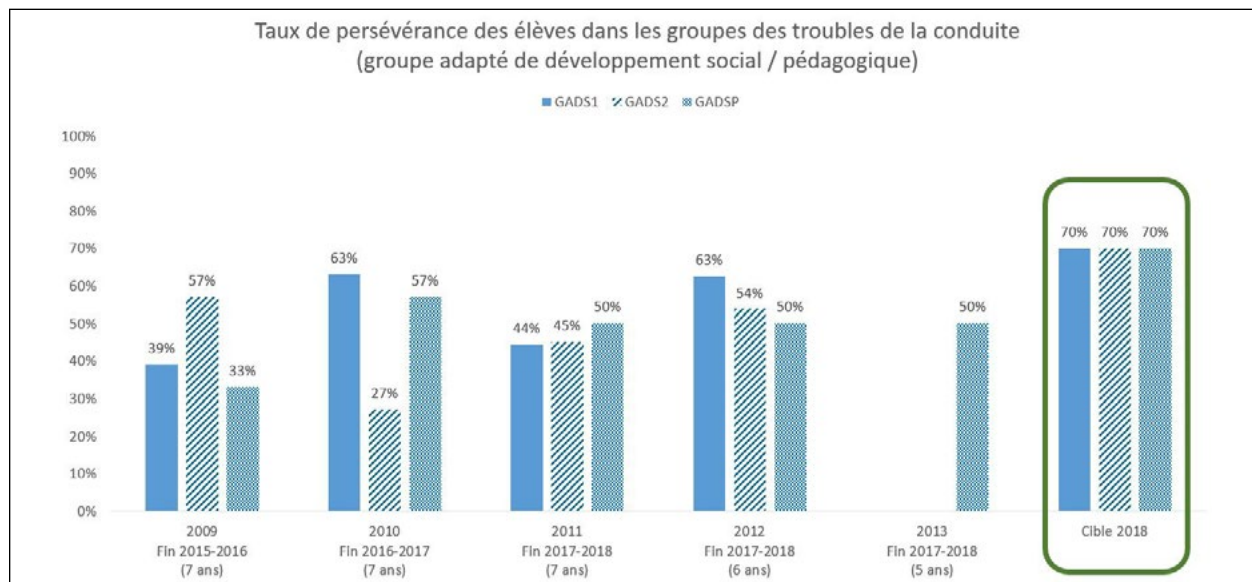
Amélioration de la réussite et de la persévérance scolaire chez certains groupes, dont les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

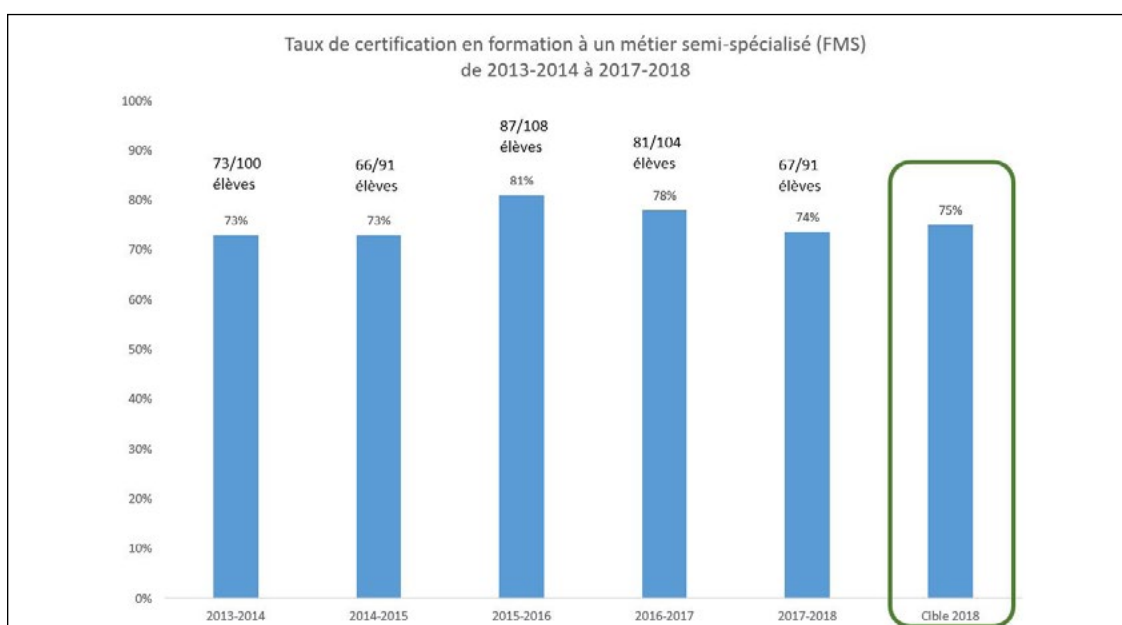
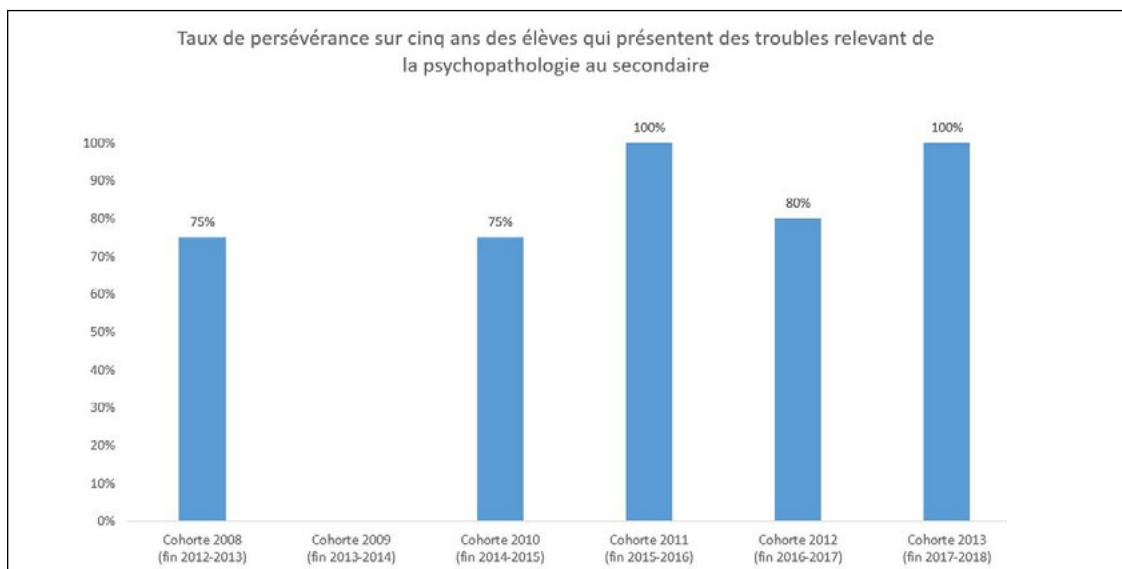
Objectifs mesurables

- Évaluer le taux de persévérance des EHDA dans les groupes de troubles dans le spectre de l'autisme et les groupes adaptés de développement pédagogique (GADP) au secondaire.
- Augmenter le taux de persévérance après cinq ans des élèves dans les groupes des troubles de la conduite au secondaire de 61 % à 70 %.
- Évaluer le taux de persévérance des élèves ayant un an de retard à leur entrée au secondaire.
- Avoir au moins une activité par année au plan de formation des Services éducatifs concernant les élèves ayant un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).
- Évaluer le taux de persévérance au secondaire des élèves qui présentent des troubles relevant de la psychopathologie.
- Augmenter de 69 % en 2012-2013 à 75 % en 2017-2018 le taux de certification des élèves en formation à un métier semi-spécialisé (FMS).
- Augmenter de 32 % en 2012-2013 à 50 % en 2017-2018 le taux de certification et le taux de persévérance des élèves en formation préparatoire au travail (FPT).

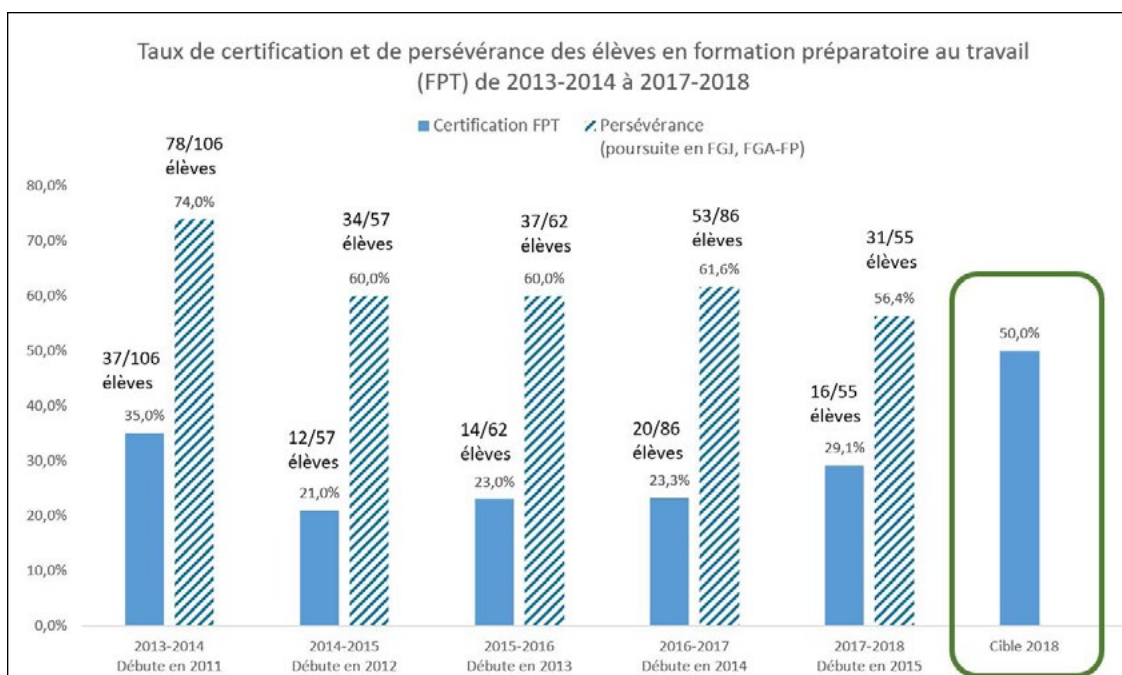
RÉSULTATS







Le nombre d'élèves inscrits tout au long de l'année sert de référence au taux de certification (an 1 et an 2).



La cohorte des élèves suivis est basée sur la déclaration au 30 septembre de chaque année.

Une recherche dans Charlemagne est également effectuée pour faire le portrait sur la persévérance.

En 2017-2018, dix élèves ont été certifiés en FPT, cinq ont été certifiés en FMS et un élève a obtenu son diplôme d'études secondaires (DES).

Analyse des résultats :

Zone de performance

Le taux de persévérance après cinq ans des élèves dans les GAER et les GADP a augmenté.

De la cohorte 2011 en GADP à celle de 2013, on note une hausse de 10,46 %, ce qui est remarquable.

On remarque un taux de persévérance de 100 % des élèves qui présentent des troubles relevant de la psychopathologie.

Le nombre d'élèves âgés de 13 ans et plus au secondaire est de 10,2 % et se situe sous la proportion de 11 % pour le Québec.

Le taux de persévérance des élèves en FMS est de 86,8 % alors que le taux de certification est de 73,6 %.

Zone de vulnérabilité

Seulement la moitié des élèves persévèrent dans les groupes des troubles de la conduite.

Le taux de certification des élèves en FMS est de 74 %. Nous sommes à 1 % de la cible.

Le taux de certification des élèves en FPT se situe à 29 %, alors que le taux de persévérance de ces élèves est à 56 %. Certains de ces élèves poursuivent leur parcours en FMS ou en FGA.

Actions mises de l'avant

- Mise en œuvre du plan d'action pour améliorer la réussite des élèves des parcours de formation axée sur l'emploi au secondaire (FMS et FPT) en utilisant la passerelle assurant ainsi une continuité de service en formation de base commune à la formation générale aux adultes.
- Mise en œuvre du continuum en mathématique pour les enseignants des groupes adaptés du secondaire.
- Poursuite de la formation sur les plans d'intervention.
- Accentuation des travaux réalisés par le comité local MEES/MSSS (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur / ministère de la Santé et des Services sociaux).
- Mise à jour des pratiques en lien avec la transition de l'école vers la vie active (TÉVA).
- Analyse et révision de la structure d'accueil pour le regroupement de type GADP.
- Poursuite du travail du comité de vigie GADRP-SADRP (groupe adapté de développement des ressources personnelles – service adapté de développement des ressources personnelles).

BUT MINISTÉRIEL 4

Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

Objectifs mesurables

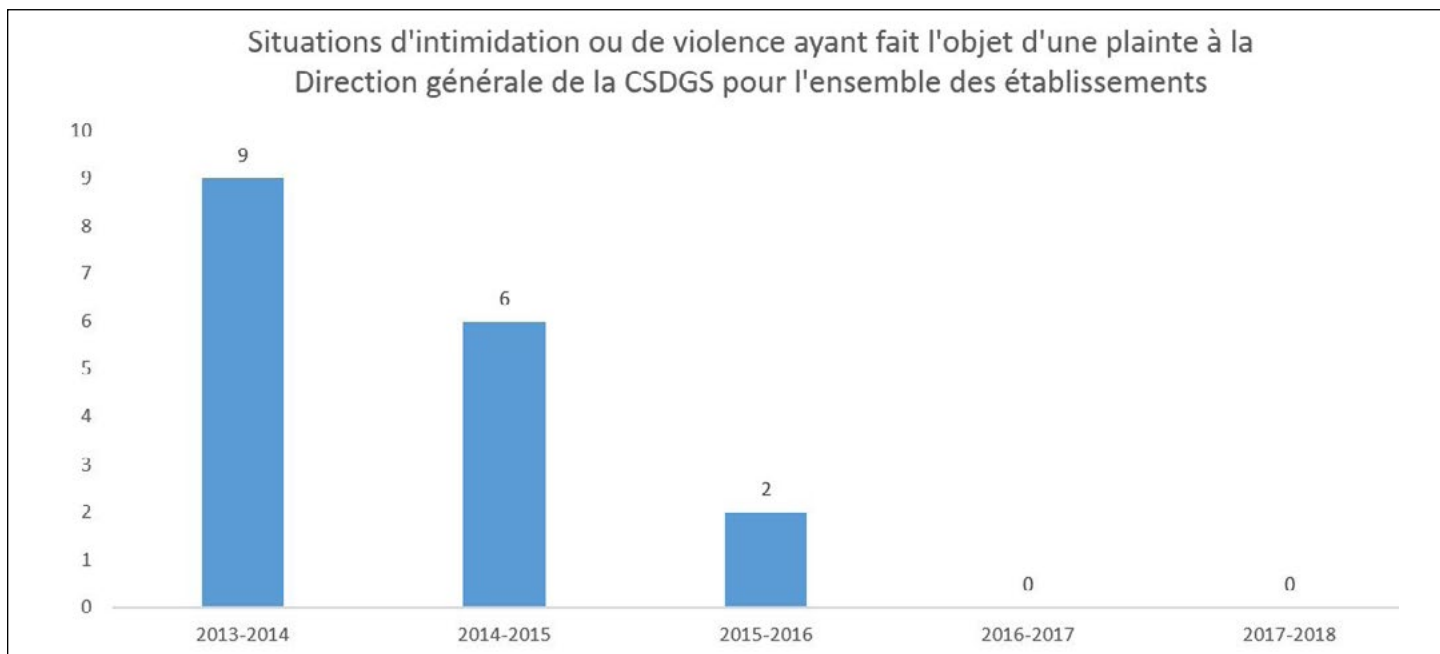
- Améliorer la sécurité de tous les élèves et des membres du personnel de la commission scolaire en s'assurant que 100 % des établissements auront pratiqué le confinement en lien avec les procédures de leur plan local des mesures d'urgence (PLMU) en 2018.
- Améliorer le sentiment de sécurité dans nos écoles en réduisant les événements d'intimidation d'année en année, à partir de 2013-2014.
- Augmenter le niveau d'application de la politique *Pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*.
- Inventorier les écoles bénéficiant du programme *École en santé* et augmenter ce nombre d'année en année.
- Augmenter le nombre d'élèves participant au programme *Jeunes actifs au secondaire* grâce à une offre diversifiée qui rejoint toutes les clientèles.
- Augmenter à 100 % l'inscription des écoles primaires au programme *Sport inter-écoles* et les inciter à participer à au moins deux activités par année.
- Mettre en place un rassemblement sportif annuel à la CSDGS.

RÉSULTATS

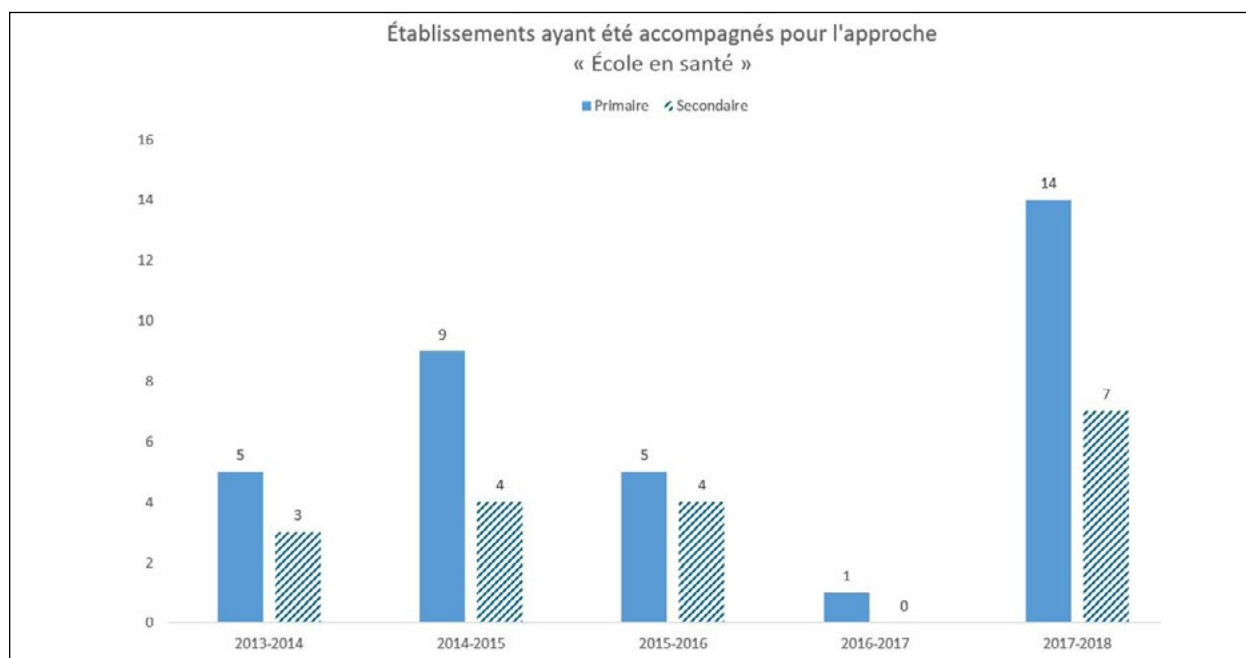
Exercices de confinement

Pour l'année 2017-2018, de la formation et des pratiques portant sur les exercices de confinement ont été menées, sans la présence des élèves, auprès du personnel de tous les établissements primaires et secondaires et des centres de formation de la CSDGS, et ce, pour le personnel administratif, les enseignants, les professionnels et le personnel de soutien.

Situations d'intimidation ou de violence



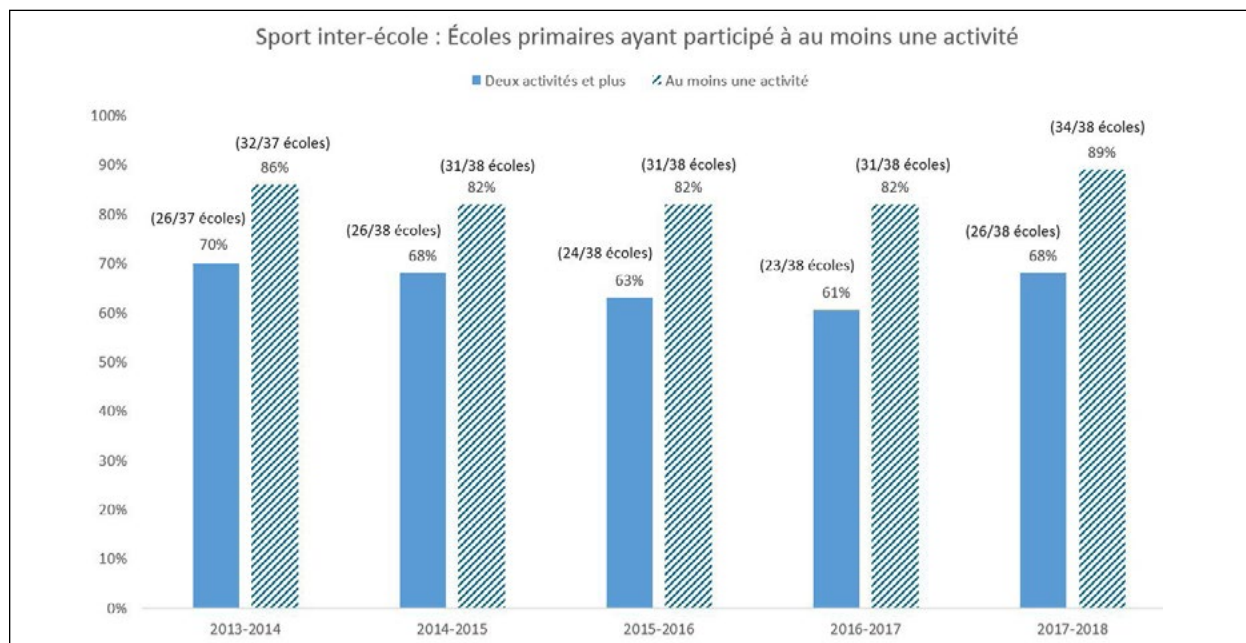
Programme École en santé



Programme Jeunes actifs au secondaire

Depuis l'année 2014-2015, les sommes de ce programme sont distribuées aux écoles sans soumission de projets, rendant impossible la compilation.

Sport scolaire



Défi Bougeons ensemble!

La 5^e édition du *Défi Bougeons ensemble!* de la CSDGS a eu lieu le 5 mai 2018. Ce rassemblement sportif a réuni plus de 2 000 élèves, parents, des membres du personnel et des membres de leurs familles.

Analyse des résultats :

Zone de performance

La cible est atteinte avec 100 % des établissements qui ont reçu la formation sur le confinement barricadé.

Les plans de lutte contre la violence et l'intimidation mis en place dans chacun des établissements portent leurs fruits quant à la prévention de ce type d'événements. Depuis leur mise en place, les plaintes à la Direction générale sur le sujet sont en baisse. En fait, les situations d'intimidation et de violence ayant fait l'objet d'une plainte à la Direction générale en 2017-2018 sont à zéro, tout comme l'année précédente.

Les mesures *École en santé*, *Jeunes actifs au secondaire* et *Sport inter-école* ont permis à un grand nombre d'élèves du primaire et du secondaire d'adopter une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.

L'accompagnement de 14 écoles primaires et de sept écoles secondaires ne peut que favoriser ces activités.

Actions mises de l'avant

- Coordination par le comité des mesures d'urgence des exercices de confinement dans les établissements.
- Mise en place d'un outil de suivi pour les cas d'intimidation rapportés.
- Capsules offertes pour les pauses actives et les déplacements actifs dans les écoles.
- Mise en place de classes flexibles dans certaines écoles primaires et secondaires.
- Accompagnements diversifiés dans le cadre de l'approche *École en santé* : mise en place de modalités de transport actif, accompagnement d'écoles dans l'analyse de cette dimension pour le renouvellement de leur projet éducatif.
- Poursuite de l'organisation du rassemblement sportif annuel de la CSDGS.

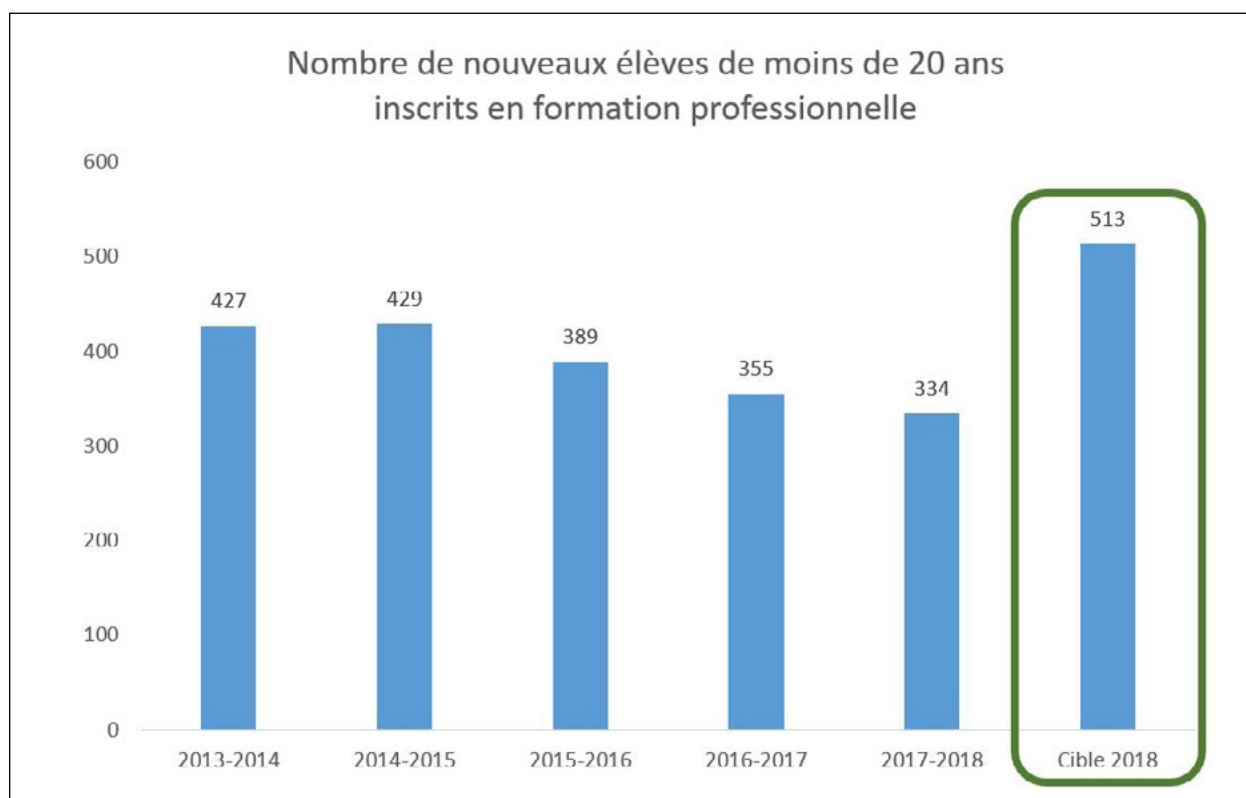
BUT MINISTÉRIEL 5

Augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits pour une première fois en formation professionnelle

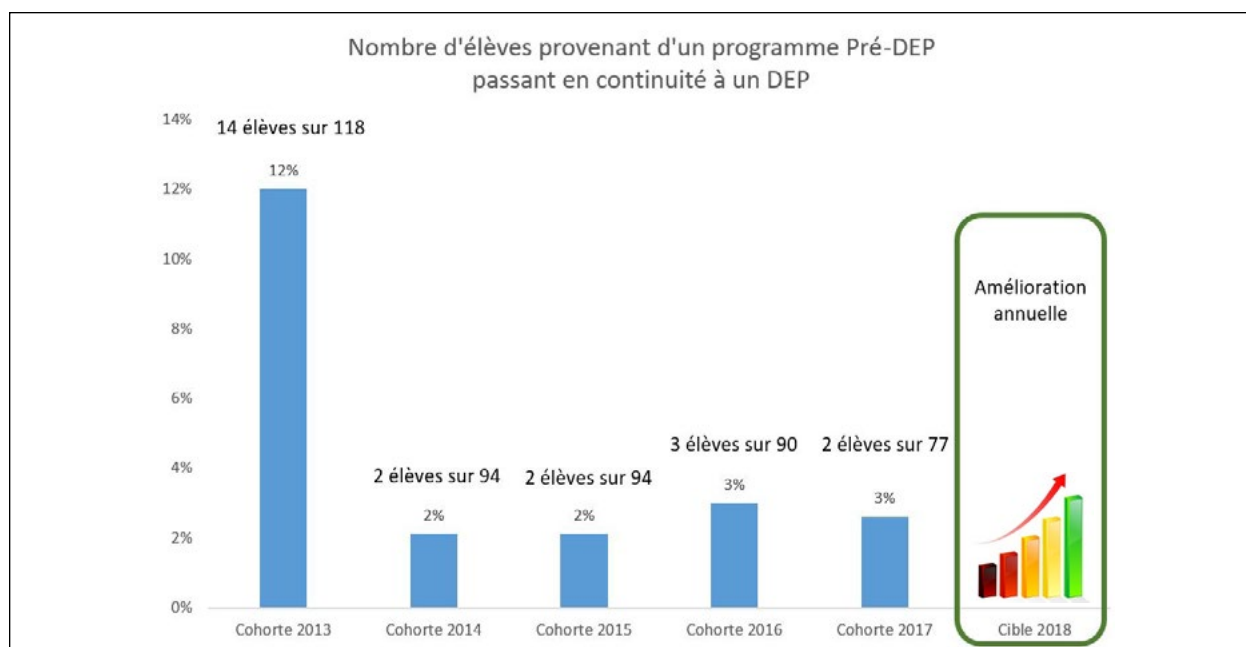
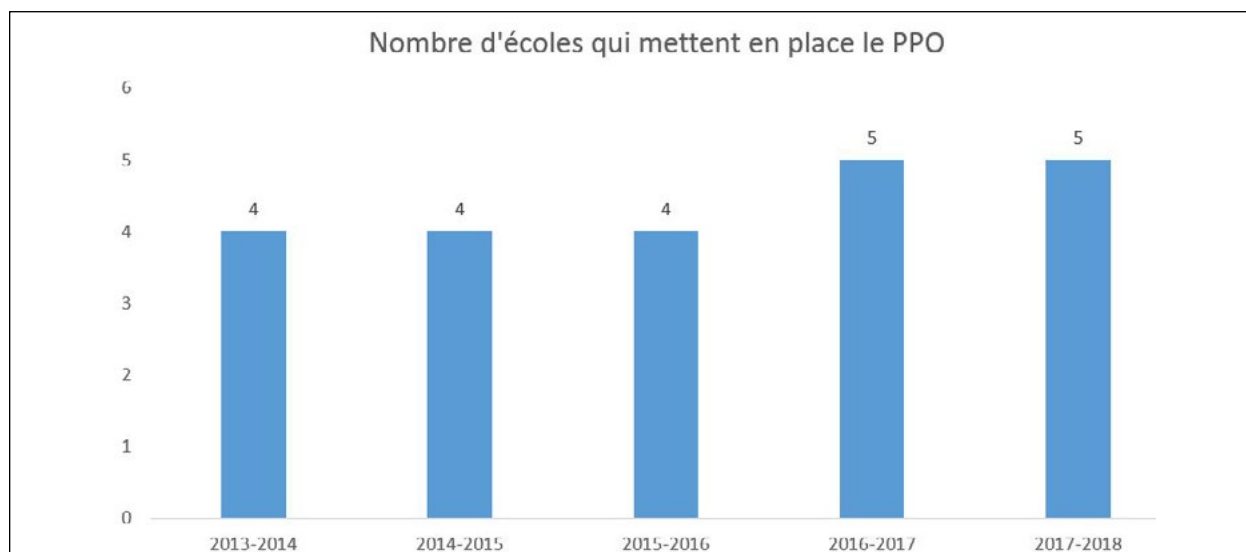
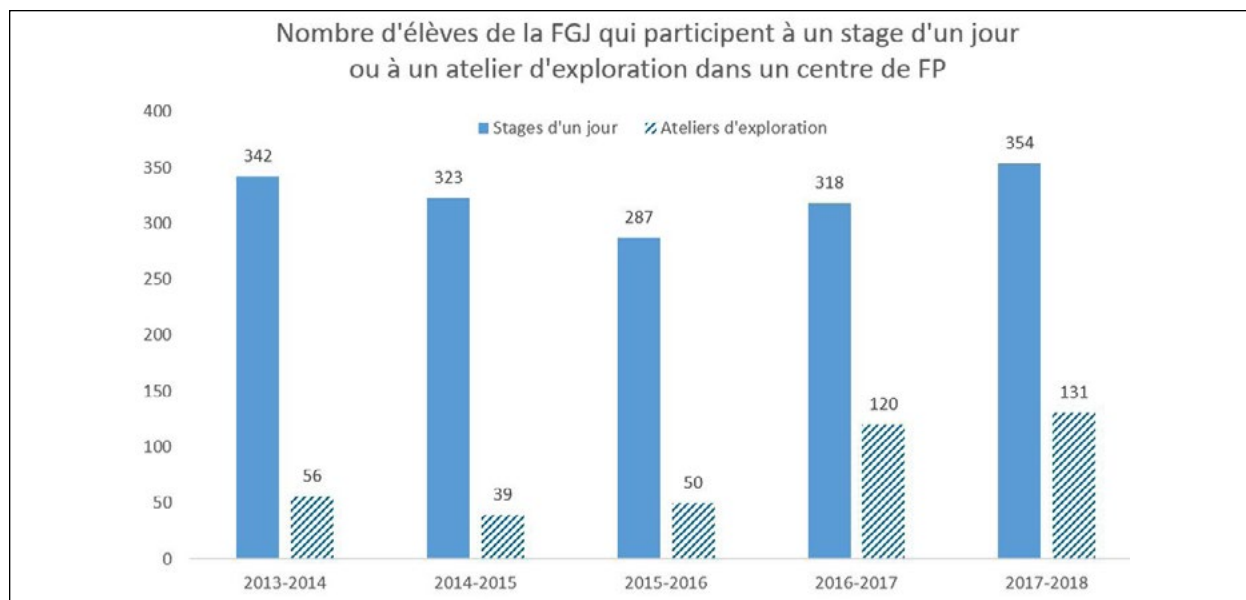
Objectifs mesurables

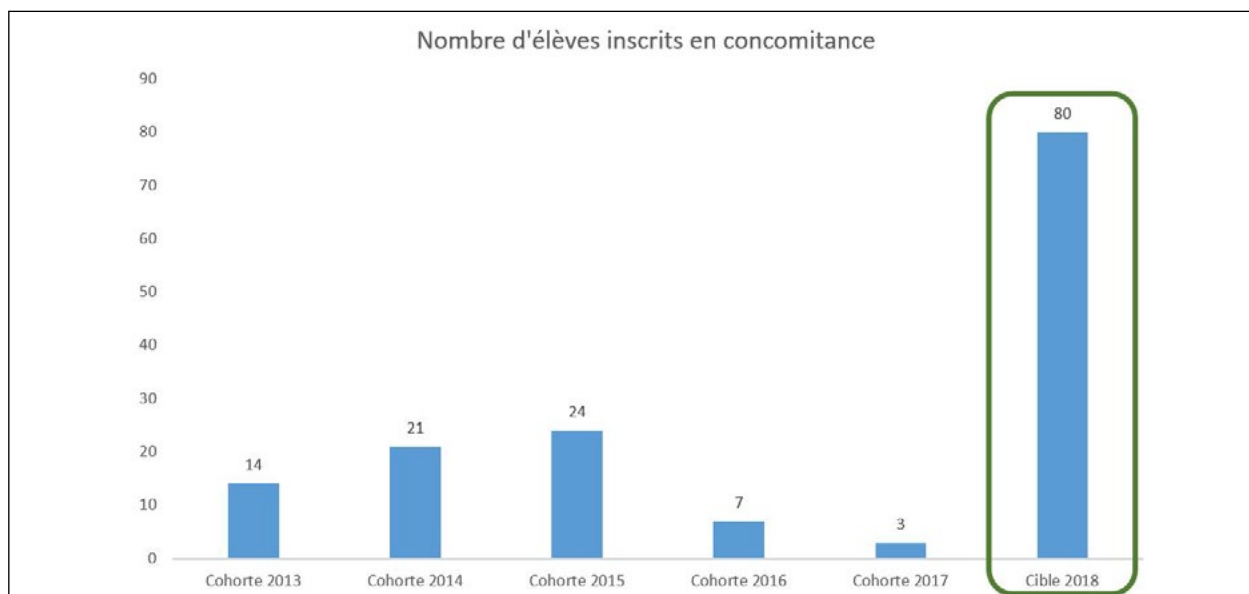
- Augmenter de 2 % par année le nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en formation professionnelle (FP).
- Augmenter le nombre d'élèves de la formation générale des jeunes (FGJ) qui participent à un stage d'un jour ou à un atelier d'exploration dans un centre de formation professionnelle, d'année en année.
- Augmenter le nombre d'écoles qui mettent en place le projet personnel d'orientation (PPO).
- Augmenter le nombre d'élèves provenant d'un programme Pré-DEP (préparation aux études professionnelles) passant en continuité à un DEP (diplôme d'études professionnelles), d'année en année.
- Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits dans les programmes offerts en concomitance, de 30 en 2012-2013 à 80 en 2017-2018.

RÉSULTATS



Source : Données locales tirées de la base de données Lumix.





Analyse des résultats :

Zone de performance

L'organisation du *Salon Ta voie, ton avenir!* avait pour but de présenter les différentes formations offertes en formation professionnelle et en formation générale des adultes, mais aussi celles des établissements postsecondaires de la grande région de Montréal et de la Rive-Sud. Cette première édition s'est tenue le 16 janvier 2018 et a attiré 1 050 personnes (parents et élèves).

Le nombre d'élèves ayant participé à un stage d'un jour ou à une activité d'exploration professionnelle a augmenté.

Mise sur pied d'un programme de concomitance entre la formation générale des jeunes et la formation professionnelle en soutien informatique. À ce jour, 18 élèves fréquentent ce nouveau service.

Zone de vulnérabilité

Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle est en baisse de 21 élèves comparativement à 2016-2017, nous éloignant ainsi de la cible de 513 élèves fixée pour 2018.

Le nombre d'élèves inscrits dans un programme offert en concomitance a diminué de sept à trois entre 2016-2017 et 2017-2018. Nous sommes loin de la cible de 80 fixée pour 2018.

Deux élèves sur 77 d'un programme particulier de Pré-DEP sont dans un programme de formation professionnelle, 21 sur 77 ont poursuivi à la formation générale des adultes, 31 sur 77 poursuivent en Pré-Dep et 23 ont quitté l'école.

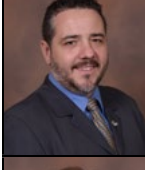
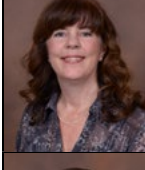
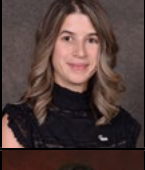
Actions mises de l'avant

- Développement d'un programme de concomitance entre la formation générale des jeunes et la formation professionnelle en soutien informatique. Ce programme intégré secondaire-professionnel-collégial (PISPC) est offert depuis septembre 2018 à l'École de formation professionnelle de Châteauguay (EFPC).
- Poursuite des actions nombreuses et concertées de la valorisation de la formation professionnelle, en insistant sur la participation des établissements secondaires aux ateliers d'exploration offerts par les centres de formation professionnelle et en mettant sur pied une deuxième édition du *Salon Ta voie, ton avenir!*
- Participation de nos élèves du secondaire à des activités d'exploration de la formation professionnelle.

Le conseil des commissaires

La CSDGS est administrée par un conseil des commissaires composé de 11 commissaires élus. Chacun représente les citoyens de l'une des 11 circonscriptions électorales. Au poste de présidence et aux 11 postes de commissaires élus au suffrage universel, s'ajoutent quatre postes de commissaires parents réservés comme suit : trois parents membres du comité de parents et un représentant le comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA).

En septembre 2017, les membres du conseil des commissaires étaient :

	Marie-Louise Kerneis Présidente du conseil des commissaires et présidente du comité exécutif		André Dugas Vice-président du conseil des commissaires <i>à compter du 17 janvier 2018</i> Circonscription 7 Une partie de Saint-Constant
	Stéphane Bessette Circonscription 1 Hemmingford (canton et village), Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington		Stéphane Desjardins Circonscription 8 Delson et une partie de Saint-Constant
	Claudine Caron Lavigreur Circonscription 2 Saint-Isidore, Saint-Michel, Saint-Rémi et Sainte-Clotilde		Margot Pagé Circonscription 9 Candiac
	Martin Viau <i>jusqu'au 17 janvier 2018</i> Circonscription 3 Mercier et une partie de Châteauguay		Maude Simard Circonscription 10 Une partie de La Prairie
	Michelle Morin <i>à compter du 17 janvier 2018</i> Circonscription 3 Mercier et une partie de Châteauguay		Alain Lemieux Circonscription 11 Saint-Mathieu, Saint-Philippe et une partie de La Prairie
	Éric Allard Vice-président du conseil des commissaires <i>jusqu'au 17 janvier 2018</i> Circonscription 4 Léry et une partie de Châteauguay		Tommy Gaulin Représentant du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
	Suzanne Gaudette Vice-présidente du comité exécutif Circonscription 5 Kahnawake et une partie de Châteauguay		Sophia Plante Représentante du comité de parents
	Cédric Fontaine Circonscription 6 Sainte-Catherine		Valérie Roy Représentante du comité de parents, niveau primaire
			Didier Jeanson Représentant du comité de parents, niveau secondaire

Code d'éthique et de déontologie du commissaire

Pour l'année 2017-2018, deux plaintes ont été traitées, alors qu'une seule a été retenue, en contravention avec l'article 4.1 du code d'éthique et de déontologie. Aucune sanction n'a été imposée.

Pour consulter le code d'éthique et de déontologie, visitez le csdgs.qc.ca/conseil-des-commissaires.

Principales décisions prises par les membres du conseil des commissaires

- Nomination du comité de gouvernance et d'éthique, du comité de vérification, du comité des ressources humaines, du comité consultatif du transport scolaire, du comité voyage, du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision et d'un nouveau commissaire.
- Nomination au poste de direction générale adjointe.
- Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021.
- Adoption des états financiers 2016-2017.
- Adoption des calendriers scolaires 2018-2019 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.
- Adoption des critères d'inscription 2018-2019.
- Division des circonscriptions électorales.
- Adoption du *Plan quinquennal des immobilisations 2018-2023* (12 919 336 \$) :
 - Mesure 50621 – Maintien de bâtiments (5 420 388 \$)
 - Mesure 50622 – Résorption du déficit d'entretien (1 530 481 \$)
 - Mesure 50625 – Maintien de bâtiment (budget additionnel) (3 580 205 \$)
 - Mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien (budget additionnel) (2 388 262 \$)
- Adoption du plan d'organisation scolaire 2018-2019.
- Nomination de madame Amélie Lavigne, à titre de Protecteur de l'élève jusqu'au 30 juin 2023.
- Engagement d'un président d'élection.
- Nomination du responsable de la sécurité d'information.
- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
- Adoption du budget et du taux de taxation pour l'année scolaire 2018-2019.

Principales décisions prises par le comité exécutif

- Équipement Réseau – CSPQ – Achat regroupé
- Renouvellement de l'entente – Collecte, transport et traitement des matières recyclables dans les écoles de la CSDGS par la MRC de Roussillon
- Assurances générales 2018-2019 de la CSDGS – Adjudication du contrat
- Contrat de service de protection, intrusion pour les établissements de la CSDGS
- Adjudication des contrats de transport – Autobus, minibus et berlines

Principaux sujets traités par le comité de gouvernance et d'éthique

- Nomination du nouveau Protecteur de l'élève
- Nomination de la nouvelle personne responsable de l'éthique
- Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- Évaluation du fonctionnement du conseil des commissaires
- Projet de loi 166 (taxe scolaire)
- Taxe scolaire (feuillet explicatif)
- École spécialisée
- Mandats spécifiques 2017-2018
- Bilan mi-étape
- Élections scolaires 2018
- Bilan 2017-2018
- Mandat 2018-2019
- Rapport annuel 2017-2018

Principaux sujets traités par le comité des ressources humaines

- État de situation en lien avec la vérification des antécédents judiciaires
- Bilan des plaintes sur le harcèlement psychologique
- Portrait de situation avec le maintien à l'emploi des nouveaux enseignants à la CSDGS
- État de la situation du programme d'aide aux employés
- Statistiques rattachées aux accidents de travail et aux invalidités
- État de situation en lien avec les griefs

Principaux sujets traités par le comité de vérification

- Identification des dossiers prioritaires pour 2017-2018
- Présentation des résultats financiers 2016-2017
- Présentation du rapport et des recommandations des auditeurs externes
- Présentation de la planification 2017-2018 du comité de répartition des ressources (CRR)
- Suivi du plan d'action et des recommandations du CRR
- Méthode d'appariement des revenus et des dépenses en lien avec les EHDAA
- Présentation du plan d'action 2017-2019 du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
- Portrait de la CSDGS en gestion contractuelle
- Budget révisé pour l'année en cours
- Processus budgétaire 2018-2019
- Budget initial 2018-2019 – Piste d'équilibre et suivis du budget 2017-2018

Présence des commissaires aux rencontres

Les 16 membres du conseil des commissaires investissent du temps et de l'énergie au développement et à l'amélioration continue de nos écoles publiques. En 2017-2018, ils ont pris part à :

- 11 séances régulières. Le taux de présence des commissaires aux séances régulières a été de 92,05 %;
- 5 séances ajournées du conseil des commissaires;
- 15 séances de travail, soit plus d'une par mois selon les dossiers en cours et les besoins. Le taux de présence à ces séances de travail a été de 82,64 %.

Les commissaires siègent tous sur plusieurs comités statutaires de la CSDGS, notamment :

- le comité exécutif (11 rencontres – taux de présence : 91,48 %);
- le comité de vérification (4 rencontres – taux de présence : 100 %);
- le comité de gouvernance et d'éthique (5 rencontres – taux de présence : 93,33 %);
- le comité des ressources humaines (3 rencontres – taux de présence : 100 %).

Le tableau ci-dessous fait état du nombre de rencontres et du taux de participation des commissaires en 2017-2018 :

	Nombre de rencontres	Taux de participation des membres
Séances ordinaires du conseil	11	92,05 %
Séances ajournées du conseil	5	88,00 %
Séances de travail	15	82,64 %
Comité exécutif	11	91,48 %
Comité de vérification	4	100,00 %
Comité de gouvernance et d'éthique	5	93,33 %
Comité des ressources humaines	3	100,00 %

Rémunération des membres du conseil des commissaires :

	Salaire de base
Présidente du conseil des commissaires et présidente du comité exécutif	30 017,05 \$
Vice-président du conseil des commissaires	7 237,46 \$
Vice-présidente du comité exécutif	6 237,46 \$
Commissaire	5 237,46 \$
Jetons de présence	75,00 \$
Montant global des jetons de présence	42 525,00 \$

Dépenses des commissaires

Les dépenses du conseil des commissaires en 2017-2018 ont été de 183 923,48 \$, soit seulement 0,07 % des dépenses totales de la CSDGS.

Plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école

Depuis plusieurs années, la CSDGS s'affaire à mettre de l'avant des actions préventives et des interventions efficaces et concertées dans la lutte à l'intimidation et à la violence. Bon nombre de projets rassembleurs sont en branle, en lien avec nos partenaires de la communauté : nos services de police, les organismes communautaires, le CISSS-MO, etc., afin que nous travaillions tous, dans le même sens, pour améliorer la vie de nos élèves. Cela amène un vent de fraîcheur dans les programmes de prévention, fournit de meilleurs outils à nos intervenants dans les milieux et cible maintenant les relations harmonieuses et remplies de civisme entre nos élèves. La CSDGS croit en l'importance de promouvoir et de développer de saines compétences sociales, empreintes de respect, d'ouverture et d'écoute. Ceci, toujours dans l'optique de permettre à ceux-ci d'atteindre le maximum de leur potentiel dans un milieu sain et sécuritaire.

La prévention de l'intimidation et de la violence se vit donc de manière proactive à la CSDGS, et ce, dans tous les milieux et à chaque instant. De plus, la CSDGS a tenu, lors de la Semaine contre l'intimidation et la violence à l'école du 2 au 6 octobre 2017, une activité collective « Attachés au positif » pour démontrer une fois de plus notre engagement à promouvoir les relations harmonieuses et pacifiques dans nos milieux. Les élèves du primaire et du secondaire écrivaient un mot ou un message de paix et de respect, sur un ruban en tissu, et nouaient ceux-ci en ribambelle lors d'un rassemblement. Les milieux ont, lors de l'événement, pris des photographies témoignant de leur participation au projet. Ces photographies ont été diffusées sur le site Web et dans les médias sociaux de la CSDGS. Une belle occasion de partager un moment agréable, créant ainsi un sentiment d'appartenance, une activité rassembleuse, dans le plaisir et le respect, tout en démontrant notre volonté à poser des actions positives dans la lutte à l'intimidation et à la violence.

Toutes les écoles ont travaillé à l'évaluation et à la révision de leur Plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Après avoir sondé leurs milieux, les élèves et leurs parents, elles ont pu déterminer leurs forces et leurs défis afin de poursuivre le développement d'un « environnement sain et sécuritaire ». Elles ciblent ainsi des objectifs qui sont bien alignés sur leur réalité et sur leurs besoins, pouvant ainsi construire un plan de lutte répondant de manière efficace aux cibles de leur école.

Les efforts conjugués de tous portent leurs fruits! Cette année encore, la CSDGS a constaté une diminution des plaintes en ce qui concerne les situations d'intimidation et de violence. De même, pour une deuxième année consécutive, aucune plainte n'a été signalée à la Direction générale pour 2017-2018, tout comme en 2016-2017, comparativement à deux pour l'année 2015-2016 et à six pour l'année 2014-2015. De plus, aucune plainte à ce sujet n'a été rapportée au Protecteur de l'élève.

Bien sûr, les intervenants de la CSDGS s'affairent tous les jours, à prévenir, développer et construire des milieux sains et sécuritaires pour tous, et poursuivent le travail ensemble, dans le but ultime de mettre fin à toutes formes d'intimidation et de violence. Enfin, la violence et l'intimidation n'ont pas leur place à l'école, et c'est avec des actions toujours plus efficaces et un désir de permettre à chaque individu de s'épanouir pleinement, que nos équipes continueront à mettre tout en place pour favoriser le développement de relations harmonieuses et pacifiques.

Protecteur de l'élève

Aucune plainte n'a dû être traitée par le Protecteur de l'élève en 2017-2018. En conséquence, ce dernier n'a émis aucune recommandation au conseil des commissaires. Il est possible de consulter le rapport annuel 2017-2018 du Protecteur de l'élève au csdgs.qc.ca/protecteur.

Actes répréhensibles

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Depuis ce moment, il n'y a eu aucune plainte.

Procédure d'examen des plaintes

La CSDGS reconnaît le droit de tout élève et parent d'élève d'être en désaccord avec une décision prise par un ou des représentants de ses établissements ou services, de le manifester ou de demander qu'une décision soit modifiée.

En avril 2010, la CSDGS s'est dotée d'un *Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le Protecteur de l'élève*, tel que spécifié par la *Loi sur l'instruction publique*. L'objectif du Règlement est de faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous lorsque survient un différend et d'établir le processus à suivre.

La CSDGS met à la disposition des élèves et des parents d'élèves une brochure sur la façon d'intervenir et de trouver une solution satisfaisante pour tous. Cette brochure est disponible au csdgs.qc.ca/differend.

Les parents et les élèves peuvent également communiquer avec le Service à la clientèle, responsable des relations avec les parents et les élèves de la CSDGS.

Situation financière

État de la situation financière de la CSDGS au 30 juin 2018

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	23 563 753 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	27 774 503 \$
Subvention de financement à recevoir	39 446 401 \$
Taxe scolaire à recevoir	2 913 003 \$
Débiteurs	3 228 651 \$
Biens destinés à la revente	173 498 \$
Total des actifs financiers	97 099 809 \$

PASSIFS

Emprunt à court terme	49 000 000 \$
Créditeurs et frais courus	35 525 315 \$
Revenus reportés	1 776 448 \$
Revenus perçus d'avance	1 957 852 \$
Provision pour avantages futurs	10 759 757 \$
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	209 657 530 \$
Passif environnemental	1 471 016 \$
Autres passifs	2 455 866 \$
Total des passifs	312 603 784 \$

Dette nette	(215 503 975) \$
--------------------	-------------------------

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisation	228 998 309 \$
Stocks de fournitures	521 269 \$
Frais payés d'avance	96 213 \$
Total des actifs non financiers	229 615 791 \$

Surplus accumulé *	14 111 816 \$
---------------------------	----------------------

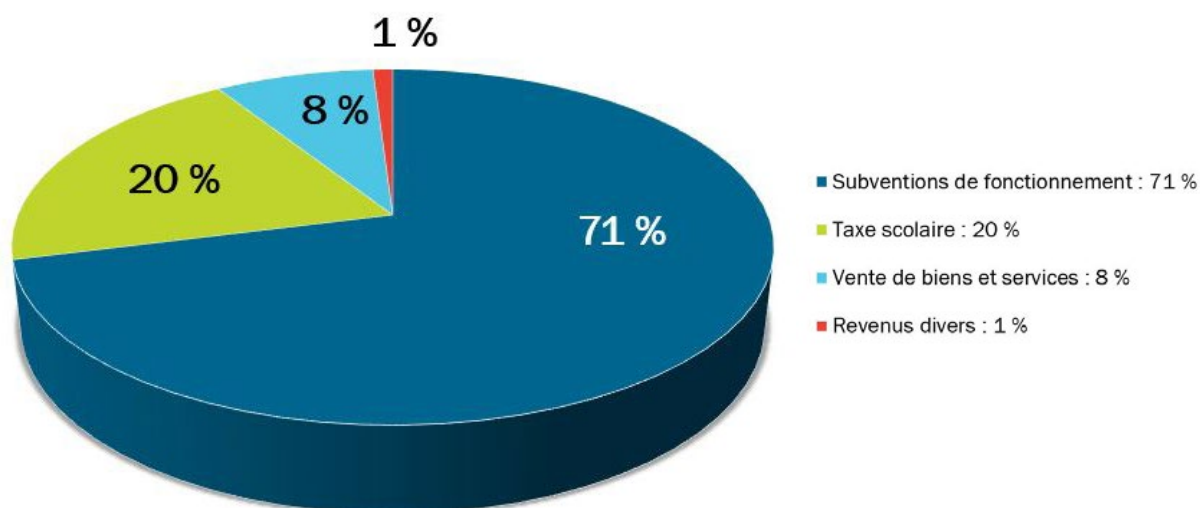
* Ce surplus est entièrement composé de la valeur comptable des terrains et des subventions à recevoir pour les avantages sociaux futurs des employés.

État des produits et des charges pour l'exercice terminé le 30 juin 2018

REVENUS

Subvention de fonctionnement	199 192 257 \$
Autres subventions et contributions	460 852 \$
Taxe scolaire	56 340 470 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	804 175 \$
Ventes de biens et services	21 575 126 \$
Revenus divers	2 162 179 \$
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	162 829 \$
Total des revenus	280 697 888 \$

Revenus 2017-2018 : 280 697 888 \$

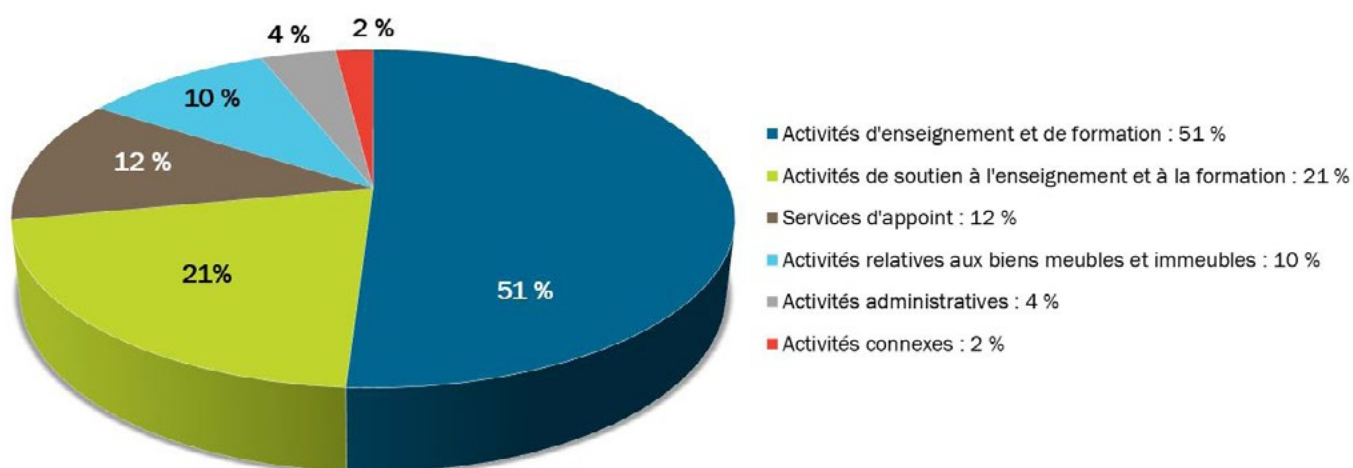


DÉPENSES

Activités d'enseignement et de formation	140 871 339 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	60 933 469 \$
Services d'appoint	32 577 526 \$
Activités administratives	10 750 626 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	27 529 288 \$
Activités connexes	6 827 532 \$
Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	460 445 \$
Total des dépenses	279 950 225 \$

SURPLUS (OU DÉFICIT) DE L'EXERCICE	747 663 \$
---	-------------------

Dépenses 2017-2018 : 279 950 225 \$



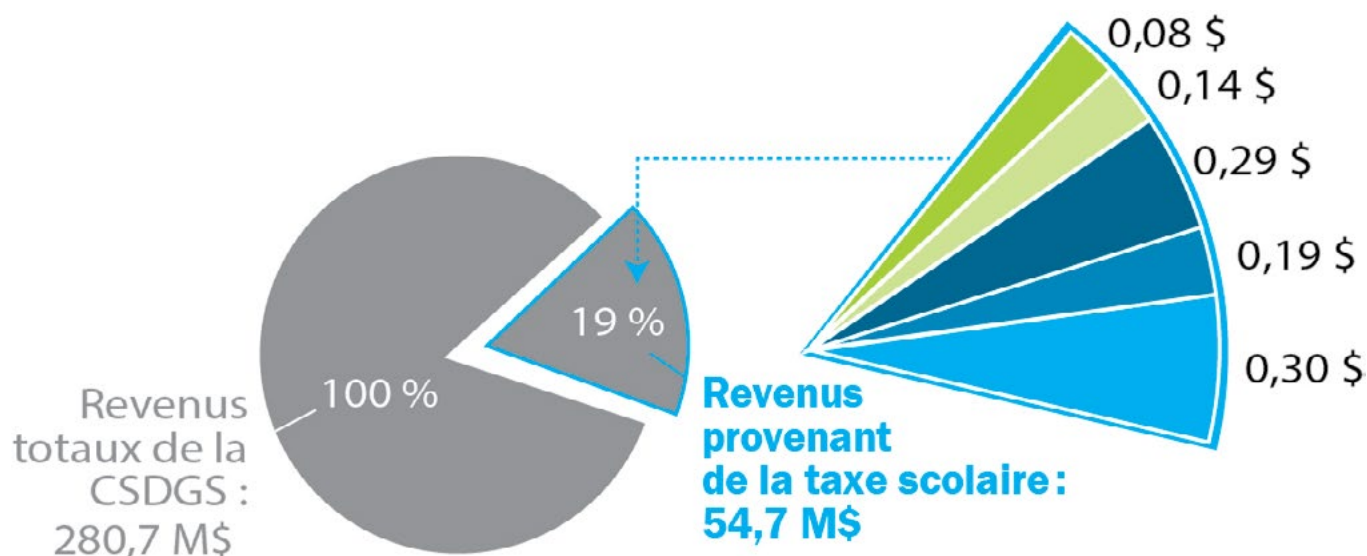
Description des objectifs et des principes de répartition des revenus et les critères servant à déterminer les montants alloués

En vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSDGS rend publiques les orientations qui guident la répartition équitable des ressources disponibles entre les établissements, les comités et les services administratifs qui la composent.

La *Politique de répartition des ressources* adoptée en 2014 par le conseil des commissaires se veut l'énoncé des objectifs poursuivis dans cette répartition de même que les principes qui soutiennent celle-ci, ainsi qu'une description des différents critères utilisés pour distribuer les ressources équitablement.

Pour consulter la *Politique de répartition des ressources* : csdgs.qc.ca/politiques-et-reglements.

À quoi a servi chaque dollar de la taxe scolaire en 2017-2018?



- Soutien aux activités éducatives (0,08 \$ par dollar)
- 57,34 % du budget total du transport scolaire (0,14 \$ par dollar)

Entièrement financées par la taxe scolaire

- Activités relatives aux biens immeubles (0,29 \$ par dollar) : énergie, conciergerie, entretien, réparations et sécurité des 67 bâtisses de la CSDGS
- Activités administratives (0,19 \$ par dollar) : conseil des commissaires et comités, direction générale, gestion des différents services et du transport scolaire, services corporatifs (informatique, imprimerie et reprographie, messagerie et téléphonie, publicité et archives, etc.), frais corporatifs, perfectionnement de tous les membres du personnel
- Gestion des 54 écoles et centres de formation (0,30 \$ par dollar) : directions et membres du personnel de soutien administratif des écoles et centres de formation, imprimerie et reprographie d'enseignement

Certains chiffres contenus dans ce rapport annuel peuvent avoir été arrondis.

Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le présent document est disponible en format PDF sur le site Web de la CSDGS au csdgs.qc.ca/rapportannuel.

